

**ETUDE POUR L'ELABORATION
DU SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT CULTUREL
DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN**

Phase II – les préconisations

**Maître d'Ouvrage : Syndicat Mixte du Pays
du Sud Toulousain**

Table des matières

Introduction	p. 3
A - l'articulation avec la charte et le contrat de pays	p. 5
B - les enjeux culturels du territoire	p. 8
<u>I. Les enjeux patrimoniaux</u>	p. 8
1. Travailler sur l'(les) identité (s) du territoire	p. 8
a. La connaissance, l'étude du patrimoine	p. 8
b. La conservation du patrimoine	p. 9
2. Faire de ses identités des atouts de promotion du territoire	p. 10
a. L'appropriation, sensibilisation	p. 10
b. l'animation du patrimoine, la valorisation	p. 10
<u>II. La culture occitane</u>	p. 11
<u>III. Les enjeux en terme de services publics</u>	p. 11
<u>IV. La création, l'expérimentation, la recherche</u>	p. 12
<u>V. Les moyens de l'impulsion, de la coordination et de l'information</u>	p. 13
<u>VI. Tableau récapitulatif des préconisations</u>	p. 15
<u>VII. Fiches action</u>	p. 20
Annexe 1 – Schéma des préconisations patrimoine	
Annexe 2 – Communautés de Communes, la question de la compétence culturelle	
Annexe 3 - Besoins culturels - fréquentation - évaluation des politiques culturelles - réflexions – analyses d'études existantes et outils d'accompagnement	

Introduction

La phase 1 de l'étude, ayant fait l'objet d'un grand nombre de rencontres et de réunions de concertation a été validée lors du comité de pilotage du 3 Mai 2006, avec prise en compte de diverses propositions émanant des techniciens du Pays, de membres de la Commission Culture du Conseil De Développement ou de membres du Comité de Pilotage de l'étude.

En rédigeant cette première partie de l'étude, les consultants avaient deux préoccupations :

- La première préoccupation allait de soi – fournir aux décideurs (Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain et partenaires institutionnels) et aux principaux acteurs du territoire, un maximum d'éléments d'information et de réflexion qui leur permette de bénéficier d'une vue d'ensemble sur leur propre territoire et de fonder le mieux possible leurs décisions futures. En ce sens, il fallait que la phase 1 de l'étude, même considérée indépendamment de la phase suivante, constitue déjà un outil opérationnel et non un simple descriptif « pour information ».
- La seconde préoccupation était d'ordre explicatif. C'est à dire que les membres du Cabinet PHOSPHOROS ont considéré que ce travail serait consulté par des élus, des techniciens ou des acteurs culturels au fait des questions culturelles, mais qu'il serait lu aussi par des personnes moins informées, chacun n'étant pas obligé d'être un spécialiste de la culture. C'est pourquoi, l'étude dans sa phase 1 ne fournissait pas seulement un état des lieux et un diagnostic. Elle s'attachait aussi à dire pourquoi telle ou telle position avait été prise par les consultants, quitte à ce que les lecteurs les plus informés sautent les passages qui leur semblaient, à leur niveau, inutilement didactiques ou trop longs.

Cette première phase de l'étude a fait apparaître un Pays qui, considéré globalement, recèle des richesses sur lesquelles il faudrait prendre appui et aussi des fragilités sur lesquelles il conviendrait de travailler.

Cette évaluation des points forts et des points faibles a fait apparaître des spécificités, des traits relatifs à ce territoire et qu'on ne retrouve pas, ou que l'on ne retrouve qu'en partie, ailleurs :

Des richesses :

- Un fort potentiel identitaire qui découle d'une grande richesse, d'une grande diversité patrimoniale
- Des acteurs qui se veulent garants de la préservation de la mémoire traditionnelle, ancestrale, rurale
- Des acteurs, qu'il s'agisse de patrimoine ou de spectacle vivant, s'impliquant dans la transmission
- Un esprit d'ouverture
- Le goût de l'expérimentation
- Des demandes qui vont vers davantage de concertation, davantage de coordination, de mutualisation.

Des fragilités :

- Divers porteurs de projets ont besoin de conseils ou d'accompagnement, parfois de formation.
- Globalement, les structures culturelles ont une assise économique très fragile.

D'une manière plus générale, ce Pays, parce qu'il est au contact de l'agglomération toulousaine, et peut être aussi paradoxalement parce qu'il ne dispose pas de nombreux équipements de diffusion, compte de nombreux acteurs culturels qui y effectuent un travail de création ou de pédagogie et présentent leurs propres productions ailleurs, dans des villes moyennes et grandes et surtout à Toulouse.

Cette situation n'est pas en tous points satisfaisante. C'est pourquoi des propositions sont faites dans cette phase 2 de l'étude, à propos des équipements de diffusion.

Mais cette situation a eu paradoxalement des effets positifs. Les acteurs culturels du territoire ne se sont pas « enfermés ». Ils ne sont pas tombés dans l'un des pièges de la ruralité où, à force de ne pas se confronter, de ne pas s'étalonner par rapport à l'extérieur, on en vient à se surestimer.

Ces acteurs culturels sont globalement de bon ou de très bon niveau et au bout du compte s'auto évaluent bien, ce qui assez rare.

Voilà l'essentiel de ce qui est apparu en première phase.

La phase n°1 était celle du quoi et du pourquoi.

La phase 2 ne relève pas de cette approche presque pédagogique. Elle « n'accompagne pas » le lecteur. Elle a pour but de fixer spécifiquement pour ce territoire, des objectifs généraux qui se concrétisent par des mesures d'ensemble elles-mêmes déclinées en actions concrètes. Elle indique aussi chaque fois que c'est possible, par le moyen de fiches techniques « action par action » pour quelle échéance et avec quels moyens (humains, matériels, financiers) ces actions peuvent être réalisées) ou au moins par quelles démarches il faudrait passer pour réunir les moyens nécessaires à la réalisation d'une action.

La phase 2 est donc celle du comment, elle est la phase de l'ingénierie du projet culturel de territoire.

A – l’articulation avec la charte et le contrat de pays

Lors des travaux de préparation de sa Charte, le Pays du Sud Toulousain a voulu définir ce qu’il pourrait devenir dans les deux décennies à venir et a décrit les grandes évolutions qu’il souhaitait conduire, ces priorités étant mises en œuvre dans le contrat de pays.

Les consultants en charge de l’étude relative au projet culturel du Pays du Sud Toulousain ont considéré que si l’objectif 4 de la charte «*un projet culturel environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale*» et son axe 11 «*engager un projet culturel pour tous autour d’une culture vivante et tournée vers l’avenir*» s’imposaient évidemment à eux comme cadre de référence, le projet culturel de ce territoire devait aussi s’articuler d’une manière plus générale aux 4 objectifs définis dans la Charte.

Dans cette logique, ils ont considéré que les 4 objectifs et parmi eux 5 axes de développement choisis par le Pays avaient des conséquences sur le développement culturel tandis que le projet culturel pouvait concourir à leur réalisation. Ou pour le dire autrement ce projet de développement culturel ne devait pas venir « après ou en plus », en quelque sorte en nota bene à la charte, mais devait lui être consubstantiel.

Comment en effet imaginer un territoire qui voudrait se développer sans, par exemple, se poser des questions d’identité et d’expression ou encore d’appartenance et de citoyenneté ? Ces questions sont bien à la fois globales et de l’ordre de la culture.

La phase 2 de l’étude dite « des préconisations » est donc pour l’essentiel proposée dans le cadre d’un tableau (voir projet culturel du Pays du Sud Toulousain), tableau récapitulatif des préconisations.

Dans ce tableau, les consultants rappellent les 4 objectifs du contrat de Pays et sélectionnent 5 axes de ce contrat, qu’ils considèrent comme pouvant fournir un appui à la définition, à la construction du projet culturel de territoire.

Puis ce projet culturel est proposé autour de :

- 12 objectifs généraux
- 25 mesures de niveau communautaire, c’est à dire ne pouvant être atteintes qu’à l’échelle du Pays ou au moins d’une communauté de communes
- et 43 actions, qui sont la déclinaison concrète de ces objectifs et mesures, chacune d’entre elles constituant un projet précis, ensuite présenté par une fiche technique détaillée.

Ces objectifs, mesures et actions sont d’importances variées mais il existe un point commun entre chaque proposition : petite ou grande, simple ou complexe, il s’agit toujours de propositions qui à notre avis ne se situent pas seulement à

l'échelle communale mais dont les problématiques relèvent bien du niveau du Pays du Sud Toulousain ou au moins de l'échelle intercommunale.

Ces objectifs généraux, mesures et actions constituent un ensemble dont les éléments sont solidaires les uns des autres.

Par exemple, on voit bien qu'une fiche relative à la formation dans le domaine du patrimoine, une fiche relative au rôle des OTSI par rapport au développement culturel et une fiche proposant à terme la mise en place d'un «Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine », cela constitue 3 actions distinctes, mais qui prennent sens seulement si on les considère ensemble, dans leur complémentarité.

Pour autant, il ne peut s'agir de réaliser tous ces objectifs à court terme. Même quand les consultants proposent des échéanciers, il s'agit d'évaluations établies dans le meilleur des cas et non pas d'injonctions.

- C'est le Pays qui distinguera dans le cadre d'une politique générale, cohérente, inscrite dans la durée, ce qui peut être réalisé à court terme de ce qui supposera peut-être plus de temps.
- C'est le Pays qui peut-être abandonnera telle préconisation, ou en travaillant avec un chargé de mission culture et la commission culture du Conseil de Développement, fera apparaître une mesure que l'étude n'avait pas prévue. A cet égard, les membres de la commission culture du CDD avaient raison de souhaiter un schéma culturel qui ne soit pas figé.
- C'est le Pays enfin qui négociera avec ses partenaires institutionnels la mise en œuvre de certaines mesures et actions dans le cadre d'une convention, puis négociera d'autres actions dans le cadre de crédits de droit commun ou pourra rapidement lancer certaines actions (par exemple en matière d'accompagnements, de formation, de mises en réseau) qui ne pèseront pas sur le budget des communautés de communes ou des communes et qui pourront exister simplement en utilisant les compétences de formation et d'encadrement présentes sur le territoire, ou en ayant recours à des dispositifs existants (DLA : Dispositifs Locaux d'Accompagnement - ou ADEPFO : Association pour le Développement par la Formation)

En articulation avec les objectifs et axes de développement du Pays, Les objectifs généraux spécifiques à la culture proposés par les consultants, seront les suivants (on les retrouvera plus loin déclinés en mesures et individualisés en actions) :

1. Développer les multimédias et l'accès public numérique pour la promotion du territoire
2. Articuler le développement culturel au développement économique et social
3. Améliorer la qualité de l'offre culturelle, en augmentant la qualification des cadres de la culture quels que soient leurs statuts, contribuer ainsi à la création ou la consolidation d'emplois
4. Optimiser les services publics de la culture
5. Favoriser l'égal accès de tous à la culture
6. Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante
7. Doter le pays d'équipements adaptés à la diffusion du spectacle vivant
8. Connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser
9. Garantir le développement et l'attractivité du territoire
10. Favoriser les échanges et la cohésion sociale
11. Associer le développement économique au développement culturel
12. Développer des projets extra territoriaux

Ces objectifs, mesures et actions constitueront s'ils sont progressivement mis en œuvre, le Projet Culturel du territoire.

Ils se comprennent bien, si l'on se reporte à la phase 1 de l'étude, mais peut-être est-il utile, avant de les inventorier, de dire une dernière fois quels sont les enjeux culturels essentiels qui s'imposent aux décideurs de ce territoire, qu'est-ce qui est «enjeu » donc.

B - les enjeux culturels du territoire

I. Les enjeux patrimoniaux

L'état des lieux du patrimoine du pays Sud Toulousain (phase I) montre que le niveau de connaissance de celui-ci est insuffisant, si le pays souhaite travailler sur son fondement historique autant que sur son image. Pour aller plus loin, si une véritable politique d'étude et de valorisation du patrimoine est mise en place, l'étude de son potentiel et de ses ressources, permettra au pays d'être garant de son identité et de sa cohérence territoriale.

Nous soulevons là un enjeu important. Le nom même du pays « Sud Toulousain » exprime toute la problématique dans laquelle il se trouve. Territoire en transition entre le rural et l'urbain et en mutation car profitant d'un certain dynamisme économique et social notamment sous l'influence de la métropole toulousaine, ce pays doit travailler sur la pertinence de son périmètre territorial. Axe traversant entre Toulouse et les Pyrénées, il a tout à gagner à jouer la carte de l'authenticité et de l'originalité, ancré dans un territoire « historiquement » très marqué.

C'est la raison pour laquelle nous proposons deux axes principaux de réflexion, qui guideront les préconisations et qui définiront la **politique du patrimoine du pays**. Il s'agit de travailler en premier lieu sur l'(les) identité (s) du territoire par la connaissance et la conservation de son patrimoine et de faire, dans un deuxième temps, de ses caractéristiques des atouts de promotion pour le pays, dans un souci d'aménagement et de développement territorial.

1. Travailler sur l'(les) identité (s) du territoire

L'état actuel de (re)connaissance du patrimoine ne permet pas au Pays de travailler sur son identité et encore moins d'établir un lien entre ce patrimoine, dont il doit être garant, et l'histoire de son territoire. Creuset de multiples identités qui font sa force et sa richesse, nous proposons deux axes de travail pour les révéler.

a. La connaissance du patrimoine et de toutes ses composantes

La (re) connaissance du patrimoine à travers toutes ses composantes doit être une priorité et un préalable à toute réflexion dans ce domaine. En effet, une parfaite appréhension des identités du patrimoine matériel et immatériel du pays Sud Toulousain garantira, voire justifiera le contenu des actions complémentaires de conservation, ou de valorisation, d'aménagement. L'ensemble des « composantes » du patrimoine doit être concerné par cette « politique d'inventaire et d'étude », qui pourra prendre plusieurs formes. Il s'agit donc de s'intéresser au patrimoine bâti (protégé et non protégé), au patrimoine mobilier (protégé et non protégé), à l'archéologie, aux collections des musées du

territoire, aux fonds des archives municipales, au patrimoine immatériel (traditions et savoir-faire, mémoire orale, langue et culture occitane), à l'artisanat d'art et enfin au patrimoine naturel qui est évidemment un atout pour ce territoire. La lecture du bâti permettra également d'attester le lien qui existe entre le patrimoine et l'empreinte historique occitane.

Toutefois, des niveaux de priorité peuvent tout de même être dégagés. S'agissant du patrimoine matériel, **le patrimoine rural** devrait faire l'objet d'une attention particulière car il est l'image d'une empreinte agricole et rurale encore très forte et souffre parfois de dégradations importantes. Dans le même sens, l'inventaire devrait s'intéresser au **patrimoine religieux**, mobilier et immobilier, afin de replacer ces témoignages dans leur contexte historique.

Ces champs patrimoniaux font l'objet d'interventions spécifiques de la part de services scientifiques (Service Régional de l'Inventaire, URCAUE, CAUE, Conservation des Antiquités et des Objets d'Art) et d'acteurs culturels du territoire avec lesquels il conviendra d'articuler les actions.

Fort de l'étude de son « potentiel » patrimonial, le pays pourra s'engager dans un véritable programme de conservation de son patrimoine et de fait de restauration ou d'entretien. Enfin, l'étude typologique des ressources patrimoniales servira de cohérence aux démarches urbanistiques (PLU – ZPPAUP) entreprises à l'échelle du territoire. Les démarches en faveur de la valorisation touristique du territoire ne pourront également qu'en être densifiées (contenu).

b. La conservation du patrimoine.

Ce second volet de préconisations découle en toute logique du premier. Un programme de conservation du patrimoine du pays, tant matériel qu'immatériel, sera un point d'appui pour une politique d'envergure qui servira autant :

- La préservation de son (ses) identité(s)
- La construction d'un imaginaire collectif autour d'une culture commune
- L'image d'un territoire, garant de valeurs et chargé d'histoires
- La densité et le contenu des actions et projets de valorisation

La conservation du patrimoine du pays Sud Toulousain mobilisera également un certain nombre d'acteurs (services scientifiques et acteurs du territoire) dont les interventions seront complémentaires. Le rôle du Pays, par le biais des communes, des communautés de communes et des structures désignées comme chef de file, sera de coordonner les actions et de les mettre en cohérence dans le sens d'un projet culturel d'intérêt communautaire.

A partir de la reconnaissance des atouts du territoire, une véritable politique de valorisation du patrimoine pourra être conçue. Elle permettra de faire la promotion du territoire comme facteur d'attractivité et de rayonnement mais elle servira également l'appropriation de ces richesses par les habitants du territoire.

2. Faire de ses « identités » patrimoniales des atouts de promotion du territoire

Travailler sur l'étude des identités du pays, notamment celles qui concernent le patrimoine rural ou le patrimoine naturel, ne peut que servir le territoire. Deux buts sont visés : celui de l'appropriation par les habitants et par les nouveaux arrivants des ressources patrimoniales et celui de la valorisation et l'animation du patrimoine.

a. L'appropriation, sensibilisation

Ces deux objectifs d'appropriation et de sensibilisation, voire d'éducation au patrimoine ciblent des publics précis, entraînent des dispositifs spécifiques qui appellent eux-même des outils adaptés.

Lorsqu'il est question de l'appropriation du patrimoine, il s'agit de noter et de renforcer toutes les initiatives existantes à l'échelle du pays qui vont dans ce sens. Sensibiliser les publics au patrimoine favorise en effet son appropriation par ces derniers.

Les publics dont nous parlons ici sont, en premier lieu, les habitants et les nouveaux arrivants, chez qui il est impératif de développer un sentiment d'appartenance au territoire.

Ceux dont il est important de se préoccuper également, ce sont les jeunes. Le jeune public est effectivement celui qui demain agira en faveur de la préservation de ce patrimoine. Il doit être en mesure de comprendre les liens qui le relie à l'histoire d'un territoire autant qu'à une culture commune. Il s'agit donc de développer une véritable **politique d'éducation au patrimoine à l'échelle du pays**. Politique qui prendra d'autant plus ancrage dans le territoire qu'elle s'appuiera sur l'ensemble des actions d'éducation déjà existantes (Cap Al Campestre, Village Gaulois, service du patrimoine de Martres-Tolosane, etc).

De façon complémentaire, l'appropriation du patrimoine par le biais de la sensibilisation entraînera son animation et sa valorisation.

b. L'animation du patrimoine, la valorisation

Ce dernier point est essentiel dans une **politique du patrimoine** au sens large, mise en œuvre à l'échelle d'un pays. Animer le patrimoine signifie lui (re)donner vie et sens. Pensée à partir des actions visant à approfondir la connaissance, la conservation et l'appropriation de ses ressources, l'animation et la valorisation du patrimoine vont dans le sens de la promotion et du rayonnement d'un territoire.

Il s'agit ici de s'appuyer sur les acteurs culturels qui animent déjà le patrimoine (musées, Archéosite, sociétés savantes, service du patrimoine de Martres Tolosane, etc.), sur les projets structurants qui prennent en compte cette dimension (centre de ressources archéologie vallée de l'Ariège, centre de ressources Archéosite, centre de ressources de Forgues - IEO31, Ecole de la Céramique, Maison De La Terre de Poucharramet, Maison de l'artisanat et de l'Environnement, etc.), en lien avec acteurs du tourisme qui sont sur ce point incontournables.

La promotion du territoire est l'enjeu central de cette politique du patrimoine qui pourra être menée à l'échelle du pays. En lien notamment avec le secteur touristique, l'objectif poursuivi sera de donner une image positive du territoire.

D'espace « traversé » et de passage, celui-ci deviendra un espace « vécu » avec une véritable authenticité et un dynamisme fort, fondé sur des atouts culturels autant que naturels.

II. La culture occitane

La question de la présence de la culture occitane a été traitée probablement plus en Pays du Sud Toulousain que dans aucun autre secteur, ceci étant dû à plusieurs facteurs :

- une réalité historique dont il faut tenir compte, au passé, au présent, au futur.
- le désir des consultants de ne pas traiter cette question en terme « folklorique ».
- la présence militante et fondée en terme de compétences (notamment au niveau des productions artistiques) d'acteurs culturels défenseurs et surtout promoteurs de cette culture et de la langue qui la véhicule.

Les propositions qui figurent dans cette phase 2 de l'étude veulent traiter de ce sujet sous toutes ses facettes. Elles comportent des actions que le Pays peut conduire, des actions qui relèveront du dynamisme associatif et enfin des démarches ou des négociations, par exemple vers l'Education Nationale, afin d'obtenir, sans garantie de résultat, des prises de décisions là où le Pays n'a de pouvoir que de négociation.

Enfin, dans la mesure où les projets euro régionaux seront à la fois des projets significatifs et peu nombreux, les consultants ont estimé que certains projets relatifs à la culture occitane et à la création (et des projets qui peuvent naître des artisans d'art pour peu qu'ils se structurent) sont les seuls aujourd'hui en mesure de s'insérer dans ces actions d'échanges et de partenariats avec des territoires limitrophes.

III. Les enjeux en terme de services publics

La notion de Service Public est une catégorie juridique destinée à définir les activités d'intérêt général que doit assumer la collectivité publique directement ou indirectement. La culture n'est pas un service public comme les autres, parce qu'elle se développe entre deux forces apparemment opposées mais qui peuvent s'ensemencer mutuellement : d'une part l'existence de secteurs réglementés, codifiés, avec par exemple des horaires ou des tarifs définis par la puissance publique, d'autre part, la demande de liberté et d'autonomie qui émane constamment des acteurs de la culture. La synthèse suppose que l'on réponde aux intérêts du territoire.

Les premiers enjeux se situent au niveau des bibliothèques (structurer et qualifier l'offre, créer ou municipaliser autant que possible des points lecture, professionnaliser ce secteur, y développer l'offre dans le domaine des TIC, structurer le réseau, mutualiser des bibliothèques à l'échelle intercommunale), parce que la vie culturelle commence le plus souvent, notamment dans les zones rurales, par cette base.

Pour autant, les consultants, lorsqu'ils présentent des propositions qui tendent vers une structuration et un renforcement des bibliothèques, ne prétendent pas assigner des objectifs au Pays du Sud Toulousain. Ils essaient seulement de proposer des objectifs raisonnables du point de vue de la culture, le Pays (donc les communes et surtout les communautés de communes) ayant à définir ce qui est raisonnable du point de vue de sa politique générale.

Parmi ces services publics, on trouvera dans les grilles et les « fiches action » qui suivent des propositions relatives aux actions de sensibilisation et de formation dans tous les secteurs artistiques, la musique étant privilégiée en terme d'échéancier, parce qu'elle est historiquement en France, la première des pratiques artistiques, que son développement s'inscrit dans des schémas (SDEA) des enseignements artistiques appliqués progressivement dans tous les départements, que son enseignement est déjà structuré notamment à partir de Carbone, ce qui peut conduire à une évolution globale **du GIP à l'EPCC** et que bien des initiatives associatives relevant de l'expérimentation artistique et pédagogique, méritent d'être à la fois respectées dans leur autonomie et mutualisées dans le cadre d'un **Centre Itinérant de Pratiques Artistiques**.

S'agissant au delà de la musique, de tous les enseignements artistiques, on a compris qu'il s'agissait de ne pas céder à la tendance générale qui consiste d'un côté à reconnaître la création et la diffusion, de l'autre à développer à côté, en dichotomie, le secteur de la formation. La qualité ou la compétence de certains acteurs culturels, notamment au niveau théâtral doit permettre la mise en place de projets qui ne séparent pas création, diffusion, sensibilisation, formation.

A ce niveau, le Pays du Sud Toulousain peut même être le plus novateur dans ses choix artistiques, pédagogiques, juridiques et organisationnels.

IV. La création, l'expérimentation, la recherche

Ceci a été constaté en première phase de cette étude : s'il fallait dire ce qui, au plan culturel, caractérise le plus ce territoire du Pays du Sud Toulousain, il est certain que ce serait le goût de la création, de l'expérimentation de la recherche. Comme on ne peut réellement développer des programmes de recherche qu'à partir d'une garantie de compétence et d'expérience, cela revient à reconnaître encore le niveau de certaines structures du territoire.

On trouve ces dimensions au niveau artistique, à partir de certains acteurs professionnels du théâtre et des arts plastiques, dans les résidences d'artistes ou de chercheurs déjà créées, à accompagner ou à créer, au niveau pédagogique (mais cette question a déjà été abordée) au niveau de la culture scientifique et technique, dans les musées ou les services culturels les plus avancés. C'est pourquoi certaines propositions prenant en compte ces réalités figureront dans le tableau récapitulatif des préconisations.

V. Les moyens de l'impulsion, de la coordination et de l'information

L'objectif général – culture - n° 10 s'intitule « favoriser les échanges et la cohésion sociale ». Il regroupe diverses propositions et s'articule comme chaque objectif culturel, à un objectif de la charte (animation territoriale, communication, facteur de cohésion et de développement) et particulièrement aux axes 14 et 15 de cette même charte, relatifs au dispositif d'animation du Pays et à la communication.

En fait, sous cet ensemble, les consultants mettent l'accent sur le recrutement indispensable d'un chargé de mission culture pour mettre en oeuvre, impulser et coordonner le Projet culturel du Pays et aussi trouver pour lui de nouveaux moyens et sur la question de moyens d'information, de communication et de dialogue, qu'ils relèvent directement du Syndicat Mixte ou soient confiés par convention à Radio Galaxie.

Certes, la création d'un poste de chargé de mission, même avec le soutien de la DRAC et du Conseil Régional a un coût. Ce chargé de mission doit être compétent. Son expérience et cette compétence doivent être en phase avec ce territoire original et ses projets. Il doit travailler sous le contrôle du Syndicat Mixte et en dialectique avec la Commission Culture qui a son rôle à jouer mais ne doit pas vouloir le contrôler de façon tatillonne. (Cette commission mériterait pour être plus représentative, d'être élargie à quelques acteurs du patrimoine).

Si ces conditions sont remplies, ce chargé de mission doit permettre de réaliser des économies d'échelle par l'organisation et la mutualisation. Il doit pouvoir aussi trouver des moyens extérieurs par l'animation de la structure prévue pour le partenariat d'entreprise et simplement par sa connaissance régulièrement réactualisée, des pistes de financements publics et sa capacité à élaborer des dossiers et à négocier.

Telles sont les explications que les consultants souhaitaient apporter quant aux enjeux essentiels qui traversent l'ensemble du projet culturel maintenant décliné dans un tableau général des préconisations en 12 objectifs généraux et 25 mesures qui seront ensuite individualisées en 43 actions.

VI. Tableau récapitulatif des préconisations

Tableau récapitulatif des préconisations – Pays du Sud Toulousain				
Objectifs et axes de développement du Pays		Préconisations pour le projet culturel		
Objectifs	Axes	Objectifs généraux	Mesures	Actions
Objectif 1 Un aménagement harmonieux et une mobilité des personnes dans le pays	Axe 3 Rendre les NTIC accessibles à tous	I. Développer les multimédias et l'accès public numérique pour la promotion du territoire	1 : Mettre en place une politique de numérisation du patrimoine du territoire 2 : Développer l'offre NTIC des bibliothèques et points lecture	1.1 : Programme de numérisation du patrimoine. 2.1 : Plan d'informatisation des bibliothèques et points lecture.
	Axe 4 Re-dynamiser les cœurs de villages pour leur donner une fonction de lieu de vie	II. Articuler le développement culturel au développement économique et social	3 : Mettre en place un programme de réhabilitation / valorisation des centres anciens	3.1 : Etude pour des ZPPAUP sur le territoire.
			4 : Favoriser le développement des villes et villages à partir des richesses patrimoniales et des métiers associés	4.1 : Accompagner les projets de valorisation des cœurs de villages. Favoriser l'installation d'artisans d'art comme un levier de développement économique-touristique.
Objectif 2 La création d'activités, de l'emploi et la formation	Axe 8 Mettre en place une politique de l'emploi, de la formation	III. Améliorer la qualité de l'offre culturelle, en augmentant la qualification des cadres de la culture quels que soient leurs statuts, contribuer ainsi à la création ou la consolidation d'emplois.	5 : Mise en place d'un plan de rencontres/formation annuel, coordonné par le Syndicat Mixte	5.1 : Rencontres/formation s destinées aux bénévoles, autour des problématiques relatives à la gestion des associations et à la mutualisation des moyens dans le cadre du Pays (en articulation avec les dispositifs et partenaires concernés)

	<p>Axe 10</p> <p>Répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes</p>	<p>IV.Optimiser les services publics de la culture</p>	<p>6 : Renforcer la présence de la culture occitane</p> <p>7 : Structurer les enseignements artistiques en articulation avec le SDEA 31</p> <p>8 : Structurer et qualifier l'offre de lecture publique</p>	<p>6.1 : négocier pour la création de Calandreta.</p> <p>7.1 : GIP de Carbonne élargi au Pays puis évoluant vers un EPCC</p> <p>7.2 : Création d'un Centre itinérant de pratiques artistiques.</p> <p>8.1 : Créer et/ou municipaliser progressivement des points lecture.</p> <p>8.2 : Professionnaliser les bibliothèques et développer leurs actions.</p>
		<p>V.Favoriser l'égal accès de tous à la culture</p>	<p>9 : Renforcer les bibliothèques et points lecture et développer les actions de sensibilisation au livre et à la lecture</p> <p>10 : Prendre en compte les mutations de la population en portant une attention particulière au jeune public</p> <p>11 : Développer la culture scientifique et technique</p> <p>12 : Favoriser l'accès à la culture au public handicapé et fragile</p>	<p>9.1 : Développer une politique (éducative) du livre et de la lecture à l'échelle du Pays. Coordination des bibliothèques.</p> <p>10.1 : Mutualiser et développer des expériences type « Cinéma » à partir d'Auvergne,</p> <p>10.2 : Consolider le festival Chanterelle.</p> <p>11.1 : Consolider l'association « les chemins buissonniers ».</p> <p>12.1 : Initier et organiser un partenariat entre les structures d'action sociale et les acteurs culturels du pays</p>

<p>Objectif 4</p> <p>Un projet culturel environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale</p>	<p>Axe 11</p> <p>Engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir</p>	<p>VI.Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante</p>	<p>13 : Appropriation des richesses culturelles du territoire dont l'affirmation de la culture occitane</p>	<p>13.1: Intégrer le musée Abbal dans une dynamique liée à la création et aux arts plastiques - évolution possible vers la mise en place de résidences d'artistes. 13.2 : Aider à la mise en place du centre de ressources de l'Archéosite gaulois. 13.3 : Aide à la mise en place d'un centre de ressources archéologie/basse vallée de l'Ariège évoluant vers un centre de recherches sur l'archéologie du pays du Sud Toulousain. 13.4 : Aide à la mise en place du centre de formation et de résidences de Forge 13.5 : Appui au développement du Festival Occitania IEO 31 sur le pays du Sud Toulousain 13.6 : Création de référentiels et de documents d'information à l'intention des OTSI relatifs à la dimension occitane du patrimoine bâti et immatériel du territoire 13.7 : Mise en place progressive d'une signalétique français-occitan 13.8 : Initier un partenariat avec l'éducation nationale et plaider pour la création d'un poste de conseiller pédagogique occitan à l'éducation nationale</p>
		<p>VII.Doter le pays d'équipements adaptés à la diffusion du spectacle vivant</p>	<p>14 : Renforcer un lieu de résidence-crédation pluridisciplinaire</p> <p>15 : Diffusion de spectacle vivant (musical) de qualité</p>	<p>14.1 : Le Tracteur : aménagement du site, financement de la résidence et structuration juridique</p> <p>15.1 : Accompagner le festival « Music en vallée » 15.2 : Soutenir et consolider les associations des amis des orgues, créer une route des orgues du pays Sud Toulousain.</p>
			<p>16 : Favoriser l'implantation équilibrée et complémentaire d'équipements culturels</p>	<p>16.1 : Equipement et mise en conformité du « Tracteur ». Etudier la complémentarité des deux salles (actuelle et future) de Carbonne avec à moyen ou long terme un lieu de diffusion complémentaire</p>

	<p>Axe 12 Mettre en œuvre une gestion intégrée de l'environnement pour valoriser les ressources naturelles et le patrimoine rural</p>	<p>VIII. Connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser</p>	<p>17 : Mise en place d'une politique du patrimoine du pays (inventaire, conservation et valorisation du patrimoine matériel, immatériel et naturel).</p> <p>18 : Connaître, protéger et valoriser les collections muséales. Renforcer les musées de société.</p>	<p>17.1: Politique du patrimoine mise en place par le biais de la création d'un service du patrimoine. Mise en place d'une Maison du patrimoine.</p> <p>17.2 : Politique d'éducation au patrimoine.</p> <p>17.3 : Engager l'inventaire du patrimoine matériel (mobilier et immobilier) et immatériel.</p> <p>17.4 : Programme de restauration /réhabilitation du patrimoine bâti et objets (chantiers d'insertion – chantiers école).</p> <p>18.1 : Structurer les musées (statut des collections) – Politique culturelle et scientifique à définir pour le musée Abbal pouvant évoluer vers une labellisation « musée de France ».</p> <p>18.2 : Mise en place d'une politique d'animation, d'éducation et de communication des musées</p>
--	--	---	---	---

	Axe 13 Développer un tourisme de loisir et de proximité	IX. garantir le développement et l'attractivité du territoire	19 : Articuler le projet culturel avec le tourisme culturel et environnemental 20 : Créer et développer un réseau de Bistrots de pays	19.1 : Développement d'actions et d'outils de promotion spécifiques à la culture en lien avec le secteur touristique 20.1 : Définir une charte de programmation culturelle des bistrots du pays Sud Toulousain valorisant prioritairement les ressources patrimoniales et artistiques du territoire.
		X. Favoriser les échanges et la cohésion sociale	21 : Rencontre des publics, rencontre professionnels - amateurs, artistes public, découvertes des ressources culturelles du territoire	21.1 : Soutenir l'action de « Bérat sur scène »

Objectif 5 Animation territoriale communication, facteur de cohésion et de développement	Axe 14 Doter le pays d'un dispositif d'animation Pays		22 : Recrutement d'un chargé de mission culture dans le cadre du syndicat mixte	22.1 : Mettre en œuvre, impulser et coordonner le projet culturel du Pays
	Axe 15 Mettre en place une communication spécifique pays pour mieux informer		23 : Se doter de moyens d'information et de communication au niveau de la culture	23.1 : Créer un bulletin de liaison Internet au niveau du pays 23.2 : Transmettre les informations culturelles essentielles dans le bulletin « Pays du Sud Toulousain » 23.3 : Développer le service public de proximité de Radio Galaxie.
	Axe 16 Engager des partenariats avec les territoires limitrophes ou des démarches dans lesquelles sera impliqué le pays	XI. Associer le développement économique au développement culturel XII. Développer des projets extra territoriaux	24 : Favoriser le mécénat culturel des entreprises et des particuliers en direction des projets culturels de pays 25 : Intégrer certaines initiatives culturelles du territoire dans l'Euro-région Pyrénées/Méditerranée	24.1 : Mise en place d'une structure de développement du mécénat culturel à l'échelle du territoire. 25.1 : IEO : dans le cadre du festival Occitania, création d'un concours inter-régional ouvert aux jeunes créateurs d'inspiration et culture « occitanes » 25.2 : Structurer le réseau des Artisans d'art et renforcer leur action (échanges-partenariats) en direction des territoires limitrophes (notamment Espagne).

**PRECONISATIONS POUR LE SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT CULTUREL
DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN**

LES FICHES/ACTIONS

OBJECTIF 1 – AXE 3 : RENDRE LES NTIC ACCESSIBLES A TOUS	
OBJECTIF GENERAL I : Développer le multimédia et l'accès public numérique comme outil de promotion du territoire	
Mesure 1 : Numérisation du patrimoine du Pays	
ACTION 1.1 : Programme de numérisation du patrimoine	
SITE : Communautés de communes et communes volontaires pour des inventaires thématiques et études du patrimoine mobilier et immobilier. Communes et communautés de communes intéressées par des projets en lien avec le milieu scolaire et d'enseignement supérieur ou professionnel.	
ECHEANCES : 2007/2010	
PUBLICS : Habitants du territoire, jeune public, touristes.	
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : Chef de projet culturel + Animateur du patrimoine (chargé d'étude inventaire) Offices de Tourisme Chercheurs universitaires Jeune public Bénévoles Partenaires institutionnels (DRAC – CAO A – CAUE – SRI – Archives départementales, etc) Pays, veille et mise à jour sur le portail internet du Pays	
MOYENS TECHNIQUES : -Outils informatiques et photographiques -Portail internet au niveau du Pays, mise à jour régulière du site -Mise à la disposition du Pays de bases iconographiques en partenariat avec le Service Régional de l'Inventaire, Archives départementales, CAUE, acteurs et partenaires du patrimoine.	
MOYENS FINANCIERS : Financement intégrable dans les opérations d'études et d'inventaire du patrimoine (en articulation avec la fiche 17.3)	
- Acquisition de matériel informatique et photographique	4000€
TOTAL	4000 €

OBJECTIF 1 – AXE 3 : RENDRE LES NTIC ACCESSIBLES A TOUS
OBJECTIF GENERAL I : Développer le multimédia et l'accès public numérique comme outil de promotion du territoire
MESURE 2 : Développer l'offre NTIC des bibliothèques
ACTION 2.1 : Informatisation des bibliothèques-médiathèques : Mettre en place, au moins dans les bibliothèques des bourgs-centres du territoire des espaces multimédias qui offrent à la fois l'accès public numérique et aux outils informatiques. Généralisation de l'accès aux NTIC qui permet de renforcer les liens entre les structures du territoire. Evolution possible vers un portail commun aux bibliothèques du territoire (via le portail internet du Pays), afin de renseigner le public sur les ouvrages conservés autant que sur les animations proposées et surtout de créer une dynamique de réseau.
SITE : Pays, et les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques pas ou peu informatisées.
ECHEANCES : 2007/2009
PUBLICS : Tous les publics du territoire.
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : Personnel, salariés et bénévoles des bibliothèques à former (aux outils informatiques) Articulation avec les partenaires (Médiathèques départementales – DRAC - Conseil Général)
MOYENS TECHNIQUES : Outils informatiques, multimédias et logiciels de gestion des bibliothèques.
MOYENS FINANCIERS : - Acquisition de matériel informatique et logiciels spécifiques à intégrer et chiffrer sur le budget global d'investissement des bibliothèques (aides de la DRAC et du Conseil Général) - Portail commun (animation du réseau) des bibliothèques-médiathèques / portail internet du Pays - entrée commune des bibliothèques

OBJECTIF 1 – AXE 4 : REDYNAMISER LES CŒURS DE VILLAGES	
OBJECTIF GENERAL III : ARTICULER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	
MESURE 3 : Mettre en place un programme de réhabilitation / restauration/valorisation des centres anciens	
ACTION 3.1 : Etude pour des ZPPAUP (document d'urbanisme spécial concernant les quartiers et les sites à protéger, pour des raisons d'ordre esthétique et historique, permet d'améliorer la gestion du patrimoine traditionnel en permettant la mise en œuvre d'un programme de protection)	
SITE : communes volontaires (Rieux et Martres pouvant y prétendre)- les périmètres des ZPPAUP peuvent s'établir sur plusieurs communes.	
ECHEANCES : 2007-2012	
PUBLICS : Tous les publics du territoire-outils de réappropriation de la conservation du patrimoine pour les élus du territoire	
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : Un chargé d'études patrimoine et/ou un cabinet d'architectes nommé en accord avec les partenaires (DRAC-SDAP-ABF - Conseil Régional-Conseil Général) Articulation avec les acteurs (architectes-concepteurs) du territoire (association Abriterre notamment)	
MOYENS TECHNIQUES : Restitution, expositions et outils de vulgarisation à concevoir le temps des études.	
MOYENS FINANCIERS : Partenariats avec DRAC (30 à 50 %) -SDAP - Conseil Régional (15% environ) - Conseil Général (15% environ). Etudes conduites sur 2 à 3 ans (coût par opérations, selon l'ambition du cahier des charges) 40 000 € Outils de valorisation de l'étude (en amont, pendant et après) 2000 €	
TOTAL	(coût par opérations) 42 000 €

OBJECTIF 1 – AXE 4 : REDYNAMISER LES CŒURS DE VILLAGES	
OBJECTIF GENERAL II : ARTICULER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	
MESURE 4 : Favoriser le développement des villages à partir des richesses patrimoniales et des métiers associés	
ACTION 4.1 : Accompagnement des communes qui souhaitent valoriser leurs ressources en accueillant notamment des artisans (d'art).	
Ressources patrimoniales à valoriser pour redonner vie aux centres anciens. Renforcement des initiatives en faveur de l'implantation d'artisans (d'art) ou de valorisation des savoir-faire traditionnels (Martres Tolosane, Lacaugne, Rieux, Montesquieu, Poucharramet, Esperce, etc).	
SITE : communes porteuses de projets de valorisation patrimoniale et d'implantation d'artisans (Lacaugne, Rieux, Montesquieu, Poucharramet, Esperce, etc).	
ECHEANCES : 2007...	
PUBLICS : Tous les publics du territoire -Tourisme culturel – acteurs économiques et touristiques.	
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :	
Le Pays aux côtés des communes porteuses de projets pour la recherche de partenariats (chambre des métiers, associations des artisans du territoire, acteurs touristiques).	
Communes : mise à la disposition des artisans (d'art) d'un bâtiment municipal (logement et/ou atelier)	
Pays et communauté de commune du Savès qui accompagnent le projet de Maison de la Terre de Poucharramet	
MOYENS TECHNIQUES :	
Partenariats privés	
Financements publics pour les projets de valorisation ou d'implantation d'artisans	
Accompagnement ADEPFO pour la Maison de la Terre sur le volet développement	
Articulation de la maison pour l'emploi et la formation du pays avec l'école de la céramique de Martres dans l'optique d'un dynamisme économique-touristique autour des savoir-faire.	
MOYENS FINANCIERS :	
Année 1 : Accompagnement ADEPFO Poucharramet (coût neutre)	
Mise en place de la maison de la terre (coût fixé dans le projet initial)	284 165 €
Année 2 :	
Accompagnement des projets si besoin (ADEPFO coût neutre)	

OBJECTIF II DE LA CHARTE – la création d’activités, de l’emploi et la formation - AXE 8 : mettre en place une politique de l’emploi et de la formation
OBJECTIF GENERAL III : améliorer la qualité de l’offre culturelle en augmentant la qualification des cadres de la culture quels que soient leurs statuts, contribuer à la création et la consolidation d’emplois
MESURE 5 : mise en place d’un plan de rencontres / formation annuel, coordonné par le Syndicat Mixte
ACTION 5.1 : rencontres/formations destinées aux bénévoles , autour des problématiques relatives à la gestion des associations et à la mutualisation des moyens dans le cadre du Pays (en articulation avec les dispositifs et partenaires concernés)
SITE : Siège du Pays + Maison Commune Emploi Formation + équipements associatifs
ÉCHEANCES : 2007 à 2010
PUBLICS : cadres associatifs salariés et bénévoles
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : coordination chargé de mission culture Pays + articulation avec le Dispositif Local d’Accompagnement
MOYENS TECHNIQUES : salles de réunion
MOYENS FINANCIERS : neutres (prise en charge par les dispositifs d’accompagnement des associations (Financements Ministère du Travail, FSE et Caisse des Dépôts et Consignation)

OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités, de l'emploi et la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes

OBJECTIF GENERAL IV : optimiser les services publics à la culture

MESURE 6 : renforcer la présence de la culture occitane

ACTION 6.1 : négocier pour la création de calendreta

SITE : Le Pays du Sud Toulousain

ÉCHEANCES - ne dépendent pas du Syndicat Mixte

PUBLICS - Familles et enfants

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : négociation représentants du Pays – Education Nationale

MOYENS TECHNIQUES :

MOYENS FINANCIERS : au niveau du Pays néant

OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités, de l'emploi et la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes

OBJECTIF GENERAL IV : optimiser les services publics de la culture

MESURE 7 : structurer les enseignements artistiques en articulation avec le SDEA 31

ACTION 7.1 : GIP de Carbonne élargi au Pays puis évoluant éventuellement vers un EPCC

SITE : Carbonne et les communes ou intercommunalités souhaitant s'associer au projet dans le cadre ou non d'un EPCC

ÉCHEANCES : 2008 à 2012

PUBLICS : tous les publics enfants et adultes suivant les enseignements artistiques (musique, danse, arts visuels) dans des cursus d'initiation, d'éveil, de pré professionnalisation

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Communautés de communes + Communes et associations ainsi que les actuels et futurs intervenants enseignants

MOYENS TECHNIQUES : aucun moyen technique supplémentaire

MOYENS FINANCIERS : mobilisés dans le cadre de l'application du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

<p>OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités, de l'emploi et la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes</p>
<p>OBJECTIF GENERAL IV : optimiser les services publics de la culture</p>
<p>PROJET CULTUREL MESURE 7 : structurer les enseignements artistiques en articulation avec le SDEA 31</p>
<p>PROJET CULTUREL ACTION 7.2 : création d'un centre itinérant des pratiques artistiques</p>
<p>SITE : les sites repérés de par la présence des porteurs de projets les plus novateurs (recherche, expérimentation, pédagogie, publics spécifiques) : exemple : Chemins Buissonniers, De l'un à l'autre, Bérat bords de Seine, Compagnie du Moment, Voix O show, et probablement également Chanterelle, Equus et Coutumes, etc.</p>
<p>ÉCHEANCES : 2008</p>
<p>PUBLICS : les adhérents et les structures proposant des pratiques artistiques transversales, La recherche et l'expérimentation</p>
<p>ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Les associations actuelles et leurs animateurs et personnels administratifs, dans le cadre d'un collectif (formalisé ou pas sous la forme associative, groupement d'employeurs ou GIE) L'itinérance concernera les pédagogues, les artistes, mais aussi les échanges intellectuels et pédagogiques et les actions ;</p>
<p>MOYENS TECHNIQUES : il s'agit ici de créer une structure rassemblant l'ensemble de ces associations afin de leur permettre :</p> <p>1/ de mutualiser certaines fonctions (administration, communication) actuellement non assurées ou assurées par des « emplois aidés » et favoriser ainsi le développement et la pérennisation des structures. Cette mutualisation peut également permettre de conforter les emplois des animateurs, des artistes et intervenants pédagogiques.</p> <p>2/ de développer et de structurer au niveau du Pays, l'offre originale de pratique artistique des enfants, des adultes, mais aussi des publics plus éloignés de la culture, en concertation et complémentarité avec les structures d'enseignement (scolaires ou extra scolaires)</p> <p>3/ de faciliter et de valoriser les démarches pédagogiques originales que mènent ces structures (art et science, expérimentation pédagogique, vulgarisation de la recherche, etc.) par une communication commune au niveau du Pays, par l'organisation de conférences, de colloques, par l'édition des travaux les plus significatifs.</p> <p>4/ La mutualisation est aussi à envisager au plan matériel. Ces structures (hormis le festival CHANTERELLE) n'ont pas de coûts logistiques excessifs. Néanmoins le Pays peut être amené à participer à une dotation matérielle à mutualiser au sein de ce Centre Itinérant de Pratiques Artistiques.</p>
<p>MOYENS FINANCIERS :</p> <p>Consolidation indispensable des emplois aidés et précaires (3 à 4 équivalents temps plein selon le nombre de porteurs de projets partenaires, mutualisation possible)</p> <p>Coût supplémentaire annuel pour 3 « temps pleins » : 42 000 euros et pour 4 « temps pleins » = 56 000 euros, en relais des aides actuelles attribuées par l'Etat dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale. Actuellement des dispositifs d'aides existent tant au niveau régional (Emploi Associatif Mutualisé) que national (Contrat Avenir et autres) et qu'euro-péen (Micro projet Associatif, mesure 10b). Mais qu'advient-il lorsque tous ces dispositifs auront été « épuisés » ? Ces structures sont fragiles !</p>

OBJECTIF 3 – AXE 10 : RENDRE LES NTIC ACCESSIBLES A TOUS	
OBJECTIF GENERAL IV : OPTIMISER LES SERVICES PUBLICS DE LA CULTURE - BIBLIOTHEQUES	
OBJECTIF DE NIVEAU COMMUNAUTAIRE 8 : Structurer et qualifier l'offre de lecture publique	
DESCRIPTION DE L'ACTION 8.1 : Inciter à créer ou à municipaliser des points lecture. Objectif de structuration et de qualification de l'offre de lecture publique, qui consiste dans de l'aide au développement de certaines bibliothèques en renforçant leurs moyens humains et financiers, notamment sur les territoires déficients dans l'offre de lecture publique, en municipalisant certains points lecture ou en créant. Evolution possible vers la structuration d'un réseau des bibliothèques du pays.	
SITE : Les Communautés de communes et communes qui comptent des bibliothèques à créer ou à municipaliser (District vallée de l'Ariège - Auterive, CDC Louge et Touch - Le Fousseret, CDC Garonne Louge - Noé, Cintegabelle).	
ECHEANCES : 2007...	
PUBLICS : Tous les publics du territoire	
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : Recrutement de postes statutaires pour Auterive (voir fiche action 8.2) Encadrement des bénévoles par du personnel statutaire de la filière territoriale bibliothèque pour Noé, Cintegabelle, Le Fousseret. Articulation avec les partenaires (Médiathèques départementales – DRAC - Conseil Général-formation CNFPT)	
MOYENS TECHNIQUES : Aménagement des bibliothèques associatives des communes citées pour répondre aux « normes d'accueil » des bibliothèques municipales. Politique de conservation, d'acquisition et d'animation à élaborer en articulation avec les partenaires.	
MOYENS FINANCIERS : Conventions de partenariats avec le Conseil Général (aide à l'investissement env 50%)- DRAC (aide variable/investissement)-CNL (aide à l'investissement (ouvrages-informatisation)-médiathèque départementale (aide au fonctionnement 30% à 50%) Année 1 et 2 : Incitation et soutien à la création d'une bibliothèque municipale dans les communes suivantes : Auterive, Le Fousseret, Cintegabelle, Noé	
	60 000 €
Années suivantes : fonctionnement hors personnel	50 000 €
Total	110 000 €

OBJECTIF 3 – AXE 10 : RENDRE LES NTIC ACCESSIBLES A TOUS	
OBJECTIF GENERAL IV : OPTIMISER LES SERVICES PUBLICS DE LA CULTURE – BIBLIOTHEQUES	
OBJECTIF DE NIVEAU COMMUNAUTAIRE 8 : Structurer et qualifier l'offre de lecture publique	
DESCRIPTION DE L'ACTION 8.2 : Professionnaliser les bibliothèques et développer leurs actions. Qualification de l'offre de lecture publique pour les bibliothèques municipales (avec Médiathèque départementale) Qualification du personnel, respectant le bon équilibre entre bénévoles et professionnels, qui permet de proposer un panel de services et de conseil au public en faveur de la lecture publique, au delà du simple prêt d'ouvrages. Développer des animations pluridisciplinaires (théâtre-livre, musique-livre, etc) en lien avec les artistes et créateurs du territoire, des résidences/ateliers d'écrivains, la constitution de fonds documentaires thématiques (fonds local, fonds occitan, etc).	
SITE : Encadrement des bibliothèques associatives par un personnel salarié (soit issu de la filière territoriale des bibliothèques, soit pouvant bénéficier d'un encadrement par un personnel issu de la filière territoriale en poste dans une bibliothèque du pays). Pour les bibliothèques publiques : Renforcement des effectifs sur les bibliothèques amenées à jouer un rôle dans la structuration du réseau de lecture publique au niveau du Pays (Carbonne, Rieumes, etc). Carbonne pourrait être présente comme « chef de file » du réseau.	
ECHEANCES : 2007-2012	
PUBLICS : Tous les publics du territoire	
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS : Personnel qualifié des bibliothèques à renforcer ou recruter. Qualification de l'offre de lecture publique par la structuration d'un réseau de lecture publique à l'échelle du pays. Rapprochement et échanges de pratiques entre bénévoles et personnel statutaire en articulation avec les partenaires institutionnels (Médiathèques départementales – DRAC - Conseil général)	
MOYENS TECHNIQUES : Prise de la compétence lecture publique souhaitée pour la communauté de communes Volvestre pour renforcer le positionnement de la bibliothèque de Carbonne comme « chef de file » du réseau, équipement de niveau communautaire (plus de 30% du lectorat hors commune de rattachement). Positionnement possible de la bibliothèque de Rieumes vers une structuration intercommunale, (30% du lectorat hors commune de rattachement), avec le renforcement en personnel. Prise de compétence lecture publique souhaitée pour la communauté de communes du Savès. Prise de la compétence lecture publique souhaitée pour la communauté de communes de la Louge et du Touch avec mise en place d'une bibliothèque intercommunale au Fousseret.	
MOYENS FINANCIERS :	
Année 1	
Renforcement du personnel de la bibliothèque de Carbonne (<i>mi temps</i>)	10 000 €
Renforcement du personnel de la bibliothèque de Rieumes (<i>mi temps</i>)	10 000 €
Recrutement du personnel de la bibliothèque d'Auterive, renforcé par du personnel salarié municipal et bénévoles	50 000 €
Année 2 et suivantes	
Professionnalisation des bibliothèques (recrutement de personnel statutaire (Cat c Fonction Publique Territoriale, filière bibliothèque) bourgs-centre : Cintegabelle, Noé, Le Fousseret	60 000 €
Animation du réseau <i>en articulation avec la Médiathèque départementale</i> (fiche 9.1)	10 000 €
TOTAL	140 000 €

OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités de l'emploi et de la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes

OBJECTIF GENERAL V : favoriser l'égal accès de tous à la culture

MESURE 9 : renforcer les bibliothèques et points lecture et développer les actions de sensibilisation au livre et à la lecture

ACTION 9.1 : développer une politique éducative des bibliothèques et de sensibilisation au livre et à la lecture publique (à articuler avec fiches 8.1 et 8.2)

-Qualifier l'offre publique en renforçant notamment les liens avec les partenaires et entre les bibliothèques et points lecture du territoire (mise en réseau). Développer les actions en faveur des publics les plus éloignés de la lecture.

SITE : Bibliothèques du territoire et notamment celles des bourgs-centres ou pressenties comme animateurs du réseau (Rieumes, Cazères, Carbonne, Martres, Rieux, etc)

ÉCHEANCES : 2007 - 2012

PUBLICS : tous les publics du territoire et en premier lieu le jeune public

ACTEURS et MOYENS HUMAINS :

Personnels des bibliothèques et points lecture qui tissent des partenariats avec :
Etablissements scolaires du Pays
Associations et structures travaillant avec des publics éloignés de la lecture (notamment public du 3^e âge, handicapés, défavorisés)
Lien avec les acteurs occitans (fonds occitans à développer)
Lien avec les acteurs culturels et sociétés savantes du territoire (constitution de fonds locaux, ateliers de lecture et d'écriture, contes, rencontres d'écrivains-résidences d'écrivains, etc)

MOYENS TECHNIQUES :

Action qui sera renforcée à l'échelle du Pays par un travail mutualisé des bibliothèques et points lecture du territoire (mise en réseau)
Appui financier et technique des partenaires institutionnels
DRAC, Conseil Général, Conseil Régional, Médiathèque départementale, Conseil National du Livre, etc.
Informations sur les animations et manifestations proposées en faveur de la lecture publique / portail internet du Pays

MOYENS FINANCIERS

Voir chiffrage des actions 8.1 et 8.2 en lien avec la création de bibliothèques et le renforcement de leurs actions.

OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités de l'emploi et de la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes

OBJECTIF GENERAL V : favoriser l'égal accès de tous à la culture

MESURE 10 : prendre en compte les mutations de la population en portant une attention particulière au jeune public

ACTION 10.1 mutualiser et développer des expériences type « ciné mômes » à partir d'Auterive

SITE : les communes où est assurée une présence du cinéma pour enfants : Auterive, Cazères, Montesquieu, Carbonne, Rieumes, Cintegabelle.

ÉCHEANCES : 2007 – 2009

PUBLICS : avant tout le jeune public

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : les responsables des associations programmatrices – soutien de la FOL 31

MOYENS TECHNIQUES : moyens existants aujourd'hui

MOYENS FINANCIERS : ceux générés par une concertation et communication globale (voir fiche 23.3)

OBJECTIF DE LA CHARTE - la création d'activités de l'emploi et de la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes
OBJECTIF GENERAL V : favoriser l'égal accès de tous à la culture
MESURE 10 : prendre en compte les mutations de la population en portant une attention particulière au jeune public
ACTION 10.2 : consolider le festival Chanterelle
SITE : Salles sur Garonne
ÉCHEANCES : 2007
PUBLICS : tout public mais surtout le jeune public
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : l'association Chanterelle avec nécessité d'un emploi permanent salarié (actuellement poste occupé alternativement par un bénévole ou un emploi aidé)
MOYENS TECHNIQUES : néant
MOYENS FINANCIERS : Le Conseil Régional et les autres collectivités territoriales soutiennent ce projet, nécessité de trouver des financements complémentaires publics ou privés à hauteur de 25 000 euros minimum

OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités de l'emploi et de la formation - AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes

OBJECTIF GENERAL V : favoriser l'égal accès de tous à la culture

MESURE 12 : favoriser l'accès à la culture aux publics handicapés et fragiles

ACTION 12.1 : initier et organiser un partenariat entre les structures d'action sociale et les acteurs culturels du Pays

SITE : les équipements culturels et les institutions sociales

ÉCHEANCES : négociations à conduire en 2007/2008

PUBLICS : publics en difficulté, handicapés et/ou fragiles

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : responsables des structures volontaires concernées

MOYENS TECHNIQUES : les questions d'accessibilité et de contact entre ces publics et les acteurs culturels

MOYENS FINANCIERS : néant

OBJECTIF II DE LA CHARTE - la création d'activités de l'emploi et de la formation

AXE 10 : répondre aux besoins présents et futurs en matière de service aux personnes

PROJET CULTUREL OBJECTIF GENERAL : favoriser l'égal accès de tous à la culture

PROJET CULTUREL MESURE 11 : développer la culture scientifique et technique

PROJET CULTUREL ACTION 11.1 : consolider l'association « les chemins buissonniers »

SITE : les lieux d'action de l'association

ÉCHEANCES : 2008

PUBLICS : le tout public

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : voir la fiche 7.2

MOYENS TECHNIQUES : voir la fiche 7.2

MOYENS FINANCIERS : voir la fiche 7.2

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir

OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante

PROJET CULTUREL MESURE 13 : appropriation des richesses culturelles du territoire dont l'affirmation de la culture occitane

ACTION 13.1 : Intégrer le musée Abbal dans une dynamique liée à la création contemporaine et aux arts plastiques - évolution possible vers la mise en place de résidences/ateliers d'artistes.

- Redonner sa place au musée Abbal, comme établissement structurant pour le projet culturel, en tant que point d'ancrage et d'exemplarité autour de la création plastique contemporaine (depuis les années 50 avec André Abbal). Structuration possible du musée comme accueillant des résidences. En lien avec l'**action 19.3** sur la structuration du musée et la préservation des collections.

SITE : Musée Abbal de Carbonne « laboratoire de création » – Passerelles entre le musée et les lieux d'art contemporains de la région et ailleurs.

ÉCHEANCES : 2007 – 2012

PUBLICS : Tous les publics du territoire, les touristes, les amateurs et étudiants en art

ACTEURS et MOYENS HUMAINS :

chargé de mission pour le développement des activités du musée (fiche 18.1)

Association des amis du musée Abbal

Liens à tisser et renforcer avec les lieux d'art contemporains (réseau des centres d'art de Midi-Pyrénées)

Tutelle scientifique du musée des Abattoirs (pôle de promotion et de diffusion des arts visuels).

Partenariat renforcé avec l'Université - Département de recherche FRAMESPA et avec l'école des Beaux-Arts de Toulouse

MOYENS TECHNIQUES :

Moyens informatiques

Lieu d'accueil de la résidence en lien avec la municipalité de Carbonne

Mise à disposition de locaux pour les ateliers et créations

Articulation avec le centre de pratiques artistique itinérant

Partenariats avec la DRAC, le Conseil Général, le Conseil Régional, mécénat privé, etc

MOYENS FINANCIERS

Participation à 50% au financement du poste d'un chargé de mission (articulation avec fiche/action fiche 18.1)

Année 1 :

Fonctionnement du « laboratoire de création-résidence »,
dont communication et bourse par résidence par artiste

14 500 €

<p>OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d’une culture vivante tournée vers l’avenir</p>
<p>OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante</p>
<p>MESURE 13 : appropriation des richesses culturelles du territoire dont l’affirmation de la culture occitane</p>
<p>ACTION 13.2 : Aider à la mise en place du centre de ressources de l’Archéosite Gaulois. Articulation du projet 13.2 et 13.3 ensemble comme outils de valorisation du patrimoine archéologique du territoire. Insister sur leur complémentarité, l’un développant des activités scientifiques et de recherche, l’autre axant sa démarche sur un volet expérimental de recherche historique thématique. Ouverture et passerelles du projet de centre de ressource de l’archéosite avec d’autres projets et acteurs en lien avec l’éco-construction ou « l’habitat intelligent », notamment l’association Abriterre et la maison de l’habitat et de l’environnement de Lacaugne.</p>
<p>SITE : Archéosite de St Julien</p>
<p>ÉCHEANCES : 2007 – 2010</p>
<p>PUBLICS : Tous les publics et notamment publics de chercheurs, d’universitaires, d’acteurs du territoire, d’archéologues.</p>
<p>ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Personnel de l’archéosite gaulois Pays dans l’aide à la mise en place du projet Recrutement d’un mi temps pour animer le lieu ou mise à disposition d’un personnel municipal formé</p>
<p>MOYENS TECHNIQUES : Partenaires publics (dont DRAC, SRA, musée Saint Raymond, etc) Mise en conformité et sécurité des lieux pour l’accueil éventuel de collections archéologiques Espace documentaire à aménager, fond à collecter Passerelles avec les acteurs culturels du territoire (archéologie et éco-construction) Informatisation</p>
<p>MOYENS FINANCIERS Partenaires publics Partenaires privés Projet d’aménagement du centre de ressources non chiffré à ce jour Budget de fonctionnement y compris personnel mi-temps pour animation du lieu (à chiffrer par l’archéosite)</p>

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : Engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir	
OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante	
MESURE 13 : Appropriation des richesses culturelles du territoire dont l'affirmation de la culture occitane	
ACTION 13.3 : Aide à la mise en place d'un centre de ressources archéologie/Basse vallée de l'Ariège évoluant vers un centre de recherches sur l'archéologie du Pays du Sud Toulousain	
SITE : implantation pressentie sur une des communes de la basse vallée de l'Ariège (Venerque pour le fonds Jean-Baptiste Noulet – bibliothèque municipale, Cintegabelle (à l'étude) pour le centre de ressources (espace municipal à identifier et aménager et bibliothèque) à étudier avec les communes concernées.	
ÉCHEANCES : 2007 – 2010	
PUBLICS : tous les publics, spécialistes de l'archéologie, chercheurs, archéologues, universitaires, habitants du territoire.	
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Personnel municipal formé (par le(s) donateur(s) et accompagnements à prévoir) Equipe de bénévoles à constituer en lien avec les sociétés savantes et les foyers ruraux Liens à tisser avec le SRA, les archéologues-bénévoles du territoire, l'Université	
MOYENS TECHNIQUES : Aménagement des locaux, mise en sécurité Matériel d'exposition, d'animation, documentaire, conception d'expositions pour les collections permanentes et d'expositions itinérantes Moyens de communication Outils de vulgarisation et de sensibilisation à concevoir Informatisation des locaux notamment à internet pour une mise en ligne d'expositions virtuelles	
MOYENS FINANCIERS Soutiens à solliciter Conseil Général et conseil Régional	
Année 1 : Mise à disposition de personnel municipal (coût neutre) Coût de l'aménagement d'un espace (à chiffrer selon projet)	
Budget d'investissement (matériel d'exposition, informatique)	2000 €
Budget de fonctionnement (exposition, animations, communication, etc)	5000 €
Année 2 et suivantes : Consolidation et développement de l'activité du centre de ressources vers un centre de recherches sur l'archéologie / territoire	
missions d'un chercheurs-fouilleurs en lien avec le SRA (coût à estimer par missions)	5000 €
TOTAL	12 000 €

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 :
OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d’une culture vivante tournée vers l’avenir
culture vivante
OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante
PROJET CULTUREL MESURE 13 : appropriation des richesses culturelles du territoire dont l’affirmation de la culture occitane
MESURE 13 : appropriation des richesses culturelles du territoire dont l’affirmation de la culture occitane
PROJET CULTUREL ACTION 13.4 : aide à la mise en place du centre de formation et de résidences de Forge
ACTION 13.5 : appui au développement du festival Occitania IEO 31 sur le Pays du Sud Toulousain
ÉCHEANCES : Décision d’engager une étude de faisabilité par le Pays. Les communes partenaires accueillant le festival actuelles et futures.
PUBLICS : tous publics sensibilisés à la culture occitane du territoire
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : seront identifier dans le cadre de l’étude de faisabilité
PUBLICS : tout public
MOYENS TECHNIQUES : seront identifier dans le cadre de l’étude de faisabilité
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : l’équipe du festival
MOYENS FINANCIERS : seront identifier dans le cadre de l’étude de faisabilité
MOYENS TECHNIQUES : implication des communes et des communautés de communes pour l’accueil
MOYENS FINANCIERS : nécessité d’accroître les moyens du festival via un ancrage territorial plus large et plus profond, mais implication financière neutre pour le Pays (aide et portage)

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d’une culture vivante tournée vers l’avenir	
OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante	
MESURE 13 : appropriation des richesses culturelles du territoire dont l’affirmation de la culture occitane	
ACTION 13. 6 : Création de référentiels et de documents d’information à l’intention des OTSI relatifs à la dimension occitane du patrimoine bâti et immatériel du territoire	
Cette action vise à rendre lisible le lien qui existe entre ce territoire, la persistance de son contenu historique occitan et le patrimoine, par le biais de documents bilingues français-occitan.	
SITE : offices de tourisme du territoire et notamment ceux qui ont une certaine « assise » en terme de rayonnement touristique (Rieumes, Martres, Carbonne, Rieux, Montesquieu, Cazères, etc). Ces documents d’information sont des supports pour des fonds occitans à constituer au sein des bibliothèques.	
ÉCHEANCES : 2007-2010	
PUBLICS : tous les publics du territoire, les visiteurs.	
ACTEURS et MOYENS HUMAINS :	
Constitution d’un groupe de travail au sein de la commissions tourisme du Pays, réunissant les acteurs « occitans » du territoire (cercles occitans, IEO 31, historiens), certains acteurs culturels comme les sociétés savantes, les offices de tourisme, etc.	
MOYENS TECHNIQUES :	
En appui avec le chef de projet culturel définition d’un cadre de travail Collecte d’informations et de documentations sur le patrimoine et l’occitanie Réalisation d’un document de référence (bilingue français-occiatn) sur le patrimoine du Pays	
MOYENS FINANCIERS :	
Animation du groupe de travail et mise en réseau des acteurs	2000 €
Création de documents (à chiffrer selon charte graphique et nombre d’exemplaires)	
TOTAL	2000 €

<p>OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d’une culture vivante tournée vers l’avenir</p>
<p>OBJECTIF GENERAL AXE VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante</p>
<p>MESURE 13 : appropriation des richesses culturelles du territoire dont l’affirmation de la culture occitane</p>
<p>ACTION 13.7 : mise en place progressive d’une signalétique Français/Occitan</p>
<p>SITE : ensemble du Pays du Sud Toulousain</p>
<p>ÉCHEANCES : de 2008 à 2012</p>
<p>PUBLICS : concerne tous les publics</p>
<p>ACTEURS et MOYENS HUMAINS : les communautés de communes avec soutien technique de compétences existantes sur le territoire</p>
<p>MOYENS TECHNIQUES : prévoir une charte graphique pour unifier la présentation de cette signalétique au niveau du Pays</p>
<p>MOYENS FINANCIERS : compter une moyenne de 10 à 12000 euros par EPCI – subventions possibles Conseil Général</p>

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir

OBJECTIF GENERAL VI : développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante

MESURE 14 : renforcer un lieu de résidence-crédation pluridisciplinaire

ACTION 14.1 : Le Tracteur –aménagement du site, financement de la résidence et structuration juridique

SITE : Cintegabelle

ÉCHEANCES : 2010

PUBLICS : volet travaux et restructuration des activités : propriétaires privés, collectivités publiques et responsables de la compagnie.
Volet offre culturelle : tout public

ACTEURS et MOYENS HUMAINS :

Volet travaux : collectivités publiques et partenaires

Volet restructuration des actions en vue de la mise en place d'une résidence d'artistes : les membres de la compagnie dans le cadre d'une formation / accompagnement ADEPFO

MOYENS TECHNIQUES :

Une étude de programmation pour la réalisation des travaux, réunion de concertation et de définition des programmes avec les services compétents (DRAC, Région, CG, Commission de sécurité, Commune de Cintegabelle, etc.)

Une étude juridique sera à effectuer après que la formation/accompagnement ai déterminé les grands choix de restructuration

MOYENS FINANCIERS :

Volet Travaux : non évaluables dans le cadre de cette étude (et fonction des niveaux de restauration et de mise aux normes des bâtiments et des espaces extérieurs)

Volet ADEPFO : néant (financements spécifiques)

Volet étude juridique : **5000 euros TTC**

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir
OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet culturel ambitieux pour une culture vivante
MESURE 13 : Appropriation des richesses culturelles du territoire dont l'affirmation de la culture occitane
ACTION 13.8 : initier un partenariat avec l'éducation nationale et plaider pour la création d' un poste de conseiller pédagogique occitan à l'éducation nationale
SITE : le territoire du Pays
ÉCHEANCES : entre 2008 et Selon les résultats des négociations avec l'Education Nationale
PUBLICS : les enfants scolarisés
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : solliciter le soutien du Chargé de Mission Culture Occitane du Conseil général 31 pour une collaboration avec le chargé de mission culture du Pays et les acteurs du Pays.
MOYENS TECHNIQUES : néant
MOYENS FINANCIERS : néant, poste pris en charge par l'Education Nationale

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir
OBJECTIF GENERAL VI : Développer un projet ambitieux pour une culture vivante
MESURE 15 : Diffusion de spectacle vivant (musical) de qualité
ACTION 15.1 : Accompagner le festival « Music en Vallée »
SITE : toutes les Communes Partenaires de Musique en Vallée
ÉCHEANCES : 2007 à 2010 selon l'évolution du festival dans sa forme actuelle
PUBLICS : tout public + clientèle touristique
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : si accord des acteurs de l'association, nécessité d'un accompagnement via l'ADEPFO sur la gestion administrative, sociale et l'ancrage territorial du projet.
MOYENS TECHNIQUES : Accompagnement ADEPFO
MOYENS FINANCIERS : neutres (financement en amont de l'intervention en formation accompagnement)

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d'une culture vivante tournée vers l'avenir	
OBJECTIF GENERAL VI : développer un projet ambitieux pour une culture vivante	
MESURE 15 : Diffusion de spectacle vivant (musical) de qualité	
ACTION 15.2 : soutenir et consolider les associations des amis des orgues, créer une route des orgues du Pays du Sud Toulousain	
SITE : l'ensemble du territoire du Pays avec implication plus marquée des communes disposant d'un instrument inscrit ou classé et des associations oeuvrant à la valorisation de ce patrimoine.	
ÉCHEANCES : 2007 / 2008	
PUBLICS : tout public et plus particulièrement le public scolaire (primaire, secondaire) et la clientèle touristique Partenariats spécifiques avec les chambres des Métiers et certains artisans.	
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : les bénévoles des associations en partenariat avec le chargé de mission du Pays. Partenariat avec les autres territoires développant des projets de valorisation des instruments classés, type « routes des orgues » ou concours, ou festivals.	
MOYENS TECHNIQUES : 1/ mutualisation d'un emploi administratif et communication a minima entre les différentes associations du territoire (aucun salarié actuellement) 2/ Envisager, avec les responsables du Pays, une politique de communication 3/ Créer un service éducatif et de développement des publics commun aux différentes associations concernées du territoire	
MOYENS FINANCIERS : aide à la professionnalisation et à la communication : 30000 euros Aide à la création d'un service éducatif commun : 15 000 euros	
TOTAL	45 000 euros

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 11 : engager un projet culturel pour tous autour d’une culture vivante tournée vers l’avenir
OBJECTIF GENERAL VII : Doter le Pays d’équipements adaptés à la diffusion du spectacle vivant
MESURE 16 : Favoriser l’implantation équilibrée et complémentaire d’équipements culturels
ACTION 16.1 : Equipement et mise en conformité du « Tracteur » voir fiche 14.1 Etudier la complémentarité avec les 2 salles (actuelle et future) de Carbonne avec à moyen ou long terme un éventuel lieu de diffusion supplémentaire
SITE : Cintegabelle, Carbonne et un site à déterminer
ÉCHEANCES : 2012
PUBLICS : tout public
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Concertation entre les communes concernées et le Pays, et une attention particulière au projet CDC de SAVES et BERAT
MOYENS TECHNIQUES : Voir fiche 14.1 et à évaluer selon les résultats de la concertation
MOYENS FINANCIERS Voir fiche 14.1 et à évaluer selon les résultats de la concertation

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – Un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 12 : Mettre en œuvre une gestion intégrée de l’environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural	
OBJECTIF GENERAL VIII : Connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser	
MESURE 17 : Mise en place d’une politique du patrimoine du Pays	
ACTION 17.1 : Création d’un service du patrimoine et mise en place d’une Maison du patrimoine. Mise en place d’une politique du patrimoine au niveau du Pays , respectant « la chaîne patrimoniale » : l’étude et l’inventaire (thématiques), la conservation-restauration, la valorisation-diffusion : Création d’un service du patrimoine réunissant les acteurs du patrimoine sur le Pays. Mise en place d’une Maison du patrimoine de Pays , lieu « vitrine » des identités patrimoniales du pays, un espace de rencontres, de recherches, d’expositions, de formation, de partenariats, qui centralise les ressources sur ce patrimoine. Structuration de cette Maison du patrimoine comme un Centre d’Interprétation de l’Architecture et du Patrimoine du Pays, en articulation avec les différents lieux patrimoniaux existants ou à créer du Pays. Prise en compte des archives municipales et du patrimoine immatériel. <i>Cf schéma de la politique du patrimoine.</i>	
SITE : Politique du patrimoine qui concerne tout le Pays. Service du patrimoine réunissant les acteurs du patrimoine du Pays dont l’action est reconnue de niveau communautaire (le Pays défini les associations support). Emplacement pressenti de la Maison du patrimoine (Rieux) lieu à étudier avec les acteurs concernés.	
ÉCHEANCES : 2007 ...	
PUBLICS : Tous les publics et en premier lieu les habitants du territoire, tourisme culturel, universitaires, etc.	
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Acteurs et associations du patrimoine du territoire Animation du lieu et missions d’étude, d’expertise par un animateur du patrimoine et des bénévoles et/ou employé municipal (mis à disposition) Coordination par le chef de projet culturel Communes pour la prise en compte des fonds d’archives (conservation, accessibilité) Bénévoles pour une collecte de la mémoire orale, des traditions et savoir-faire et de la langue et de la culture occitane (passerelles avec l’éducation nationale)	
MOYENS TECHNIQUES : Etude d’un emplacement approprié pour la Maison du patrimoine Fonctionnement du lieu : Informatisation, mise en conformité pour l’accueil de public et d’expositions (itinérantes dans les autres structures culturelles), activités courantes Communication (portail internet du Pays, plaquette, etc)	
MOYENS FINANCIERS	
Année 1 :	
Structuration du service du patrimoine et mise en réseau des acteurs du patrimoine	5 000 €
Recrutement de l’animateur du patrimoine (affecté à mi-temps au musée Abbal)	25 000 €
Année 2 et suivantes :	
Aménagement de la Maison du patrimoine à chiffrer selon le lieu défini	
Fonctionnement et activités du service du patrimoine de Pays	5 000 €
TOTAL	35 000 €

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 12 : mettre en œuvre une gestion intégrée de l’environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural	
OBJECTIF GENERAL VIII : connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser	
PROJET CULTUREL MESURE 17 : Mise en place d’une politique du patrimoine du Pays (inventaire, conservation et valorisation du patrimoine matériel et immatériel naturel	
PROJET CULTUREL ACTION 17.2 : Politique d’éducation et de sensibilisation au patrimoine	
SITE : Tous les lieux et structures patrimoniales et au sein de la Maison du patrimoine.	
ÉCHEANCES : 2007 ...	
PUBLICS : Le jeune public en priorité (en temps et hors temps scolaire) et plus largement tous les habitants du territoire et les touristes (sur des activités ponctuelles)	
ACTEURS et MOYENS HUMAINS Coordination et mise en place de cette politique d’éducation et de sensibilisation en synergie avec les acteurs du territoire (associations supports dont l’action est reconnue de niveau communautaire, désignées par le Pays). Animation et développement des actions par l’animateur du patrimoine. Développement des partenariats avec le rectorat de l’Académie, le corps enseignant et les acteurs du hors temps scolaire.	
MOYENS TECHNIQUES Travail sur les collections des musées, le patrimoine (matériel et immatériel), les fonds d’archives notamment les fonds anciens (travail en articulation avec l’université filière DAM et Archives Départementales) Constitution d’un groupe de travail (enseignants-acteurs culturels-institutionnels) Volet action éducative à mettre en exergue dans des outils de communication Partenariat avec les bibliothèques-médiathèques du territoire Volet sensibilisation à définir par l’animateur du patrimoine avec les associations support. Lien avec les Offices de Tourisme.	
MOYENS FINANCIERS	
2007 et suivantes :	
poste d’animateur du patrimoine (fiche 17.1)	
Actions de sensibilisation et d’éducation à chiffrer selon projets, coût estimatif/action	1000 €
Subventions globales aux associations	2000 €
Aide aux associations par un accompagnement pour définir le programme d’actions	
Coût neutre (ADEPFO)	
TOTAL	3000 €

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 12 : mettre en œuvre une gestion intégrée de l’environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural	
OBJECTIF GENERAL VIII : connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser	
MESURE 17 : mise en place d’une politique du patrimoine du Pays (inventaire, conservation et valorisation du patrimoine matériel et immatériel, naturel)	
ACTION 17.3 : Engager l’inventaire du patrimoine matériel (mobilier et immobilier) et immatériel - Inventaire Territorial du Patrimoine Bâti à engager autour de thématiques fortes comme le patrimoine rural. Vecteur pour la connaissance de ses identités, l’inventaire est un outil pour les collectivités à articuler avec des problématiques liées à l’urbanisme, au paysage et au développement local, dans une optique de conservation des savoir-faire et de valorisation touristique, mais également comme levier de développement. Son étude permet sa connaissance, sa conservation et sa valorisation.	
SITE : Communes et communautés de communes volontaires pour engager l’inventaire de leur patrimoine – Communes et communautés de communes qui ont sur leur territoire un musée	
ÉCHEANCES : 2007 – 2012 (dans le meilleur des cas)	
PUBLICS : Tous les publics du territoire et en premier lieu les habitants, le tourisme culturel	
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Animateur du patrimoine à former (voir fiche 17.1) Associations culturelles du territoire à solliciter par thématiques (Abriterre-patrimoine bâti traditionnel ; GRECAM-céramique+archéologie ; centre de ressources basse vallée Ariège-archéologie ; etc)	
MOYENS TECHNIQUES : Inventaires thématiques du bâti en lien avec les partenaires (SRI-CAUE) pour la formation aux méthodes et le suivi scientifique. Inventaires des objets mobiliers (sauf musées) en lien avec la conservation des antiquités et des objets d’art pour les études de terrain et la formation des acteurs et bénévoles volontaires. Harmonisation des données récoltées pour les verser sur les bases nationales (Mérimée-Palissy) Partenaires à impliquer : DRAC, SRA, SRI, CAUE, URCAUE, CAO, Archives départementales pour les fonds d’archives, CRMH pour le suivi sur les Monuments Historiques, SDAP, etc, Université département de recherche FRAMESPA, Conseil Général et Conseil Régional pour le suivi du protocole de décentralisation Inventaire (sur la Haute-Garonne).	
MOYENS FINANCIERS	
Coût prévisionnel d’inventaires sur le territoire (coût estimatif, étalé sur 6 années à partir des expériences des 4 protocoles d’expérimentation-inventaire menés en Midi-Pyrénées,)	100 000 €
Acquisition de matériel informatique et GPS pour le travail sur le terrain	2500 €
Formation de l’animateur du patrimoine et acteurs et bénévoles du territoire (coût neutre - SRI, CAUE)	
TOTAL (provisoire)	102 500 €

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 12 : mettre en œuvre une gestion intégrée de l'environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural	
OBJECTIF GENERAL VIII : connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser	
MESURE 17 : mise en place d'une politique du patrimoine du Pays (inventaire, conservation et valorisation du patrimoine matériel et immatériel, naturel)	
ACTION 17.4 : Mise en place d'un programme de restauration du patrimoine, matériel et notamment le bâti traditionnel.	
Recensement des patrimoines les plus significatifs et les plus fragiles. Définition d'un programme de réhabilitation / restauration qui s'étendra au petit patrimoine bâti et les objets les plus en danger. Prise en compte du patrimoine classé et non classé. Prise en compte des fonds d'archives (les fonds anciens notamment (<i>ex : Campoix du XVII^e à Martres</i>) pour d'éventuelles restaurations...	
SITE : Pays pour la définition du programme communes et communautés de communes pour la réalisation	
ECHEANCES : 2007...	
PUBLICS : Tous les publics du territoire, les habitants et les visiteurs extérieurs	
ACTEURS ET MOYENS HUMAINS :	
Partenaires institutionnels pour la réalisation de travaux sur les monuments classés et inscrits en partenariats avec les communes.	
Partenariats et répertoire à dresser des professionnels, associations et structures d'enseignement capables d'intervenir sur le patrimoine bâti. (en lien avec l'association ABRITERRE)	
Restaurateurs d'art à sélectionner avec l'appui de la Conservation des Antiquité et des Objets d'Art pour les objets.	
Restaurateurs d'art à sélectionner avec l'appui des Archives départementales pour les fonds d'archives.	
MOYENS TECHNIQUES :	
Passerelles à établir avec :	
La Maison de l'emploi et de la formation du Pays	
La Maison des métiers de l'artisanat et de l'environnement de Lacaugne	
Associations patrimoniales (patrimoine mobilier-immobilier-naturel pour le repérage et la sensibilisation)	
CAUE	
Architectes des Bâtiments de France, CRMH (<i>Monuments classés et inscrits</i>)	
CAOA du département	
Archives départementales	
MOYENS FINANCIERS :	
2007-2008 et suivantes :	
Partenariats publics (aides DRAC, Conseil Général, Conseil Régional sur le patrimoine mobilier et immobilier protégé)	
Aides sur le patrimoine mobilier et immobilier non protégé (Conseil Général, Conseil Régional, DRAC, etc)	
Partenariat privé (mécénat)	
TOTAL prévisionnel / année	75 000 €

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 12 : mettre en œuvre une gestion intégrée de l’environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural

OBJECTIF GENERAL VIII : connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser

MESURE 18 : protéger et valoriser les collections muséales, renforcer les musées de société

ACTION 18.1 : structurer les musées – protéger les collections

1.musée Abbal : inventaire des collections à achever, régler le statut des collections et du musée, projet scientifique et culturel à définir – évolution possible vers une labellisation « musée de France ». Liens à tisser avec une collection publique et un conservateur pour la tutelle scientifique (les Abattoirs ?).

2.musée archéologique de Martres, suivi de la restructuration et du développement des activités du Musée de France

3.musées de société (les 5) : inventaires des collections, réflexions muséographiques et scénographiques

3.Valoriser les collections en renforçant notamment les initiatives identifiées en phase 1.

SITE : Pays, Communauté de communes du Savès avec la compétence culture souhaitée. Musée Cap Al Campestre le Lherm « chef de file » pouvant évoluer vers une structuration intercommunale.

ÉCHEANCES : 2007 ...

PUBLICS : tous les publics, habitants du territoire

ACTEURS et MOYENS HUMAINS :

Bénévoles et salariés des musées, notamment des musées de société

Chef de projet culturel et l’animateur du patrimoine pour :

-aider les musées à mener leurs inventaires et à étudier et valoriser leurs collections
-régler le statut des collections (évolution possible de certains d’entre eux vers une gestion intercommunale)

-pour le musée Abbal, inventaire à achever par l’animateur du patrimoine (poste rattaché à mi-temps sur le musée) et projet scientifique et culturel à définir.

MOYENS TECHNIQUES :

Formation des bénévoles et salariés pour les inventaires des collections

Accompagnement du musée « Cap Al Campestre » pour mener un inventaire des collections (appui scientifique et technique /l’animateur du patrimoine de Pays)

Accompagnement du musée Abbal dans sa structuration et son développement. Soutien pour son évolution vers un musée public (ou associatif mais dévolution à une collection publique).

MOYENS FINANCIERS

Soutien extérieur des partenaires difficiles à obtenir

2007 : Aide à la structuration du musée « Cap Al Campestre » (études des collections, mise en sécurité des bâtiments, consolidation des actions en direction des publics) 3000 €

2007 : Aide à la structuration du musée Abbal (projet scientifique, muséographie, mise en conformité) 3000 €

2008 : accompagnement du musée d’Auterive / structuration (coût neutre DLA)

2007 - 2009 :

Aide globale aux actions de protections des collections 5000 €

Restructuration (muséographie) des musées Abbal et Cap Al Campestre à prévoir

TOTAL (provisoire en attente de chiffrage de travaux de restructuration) **11 000 €**

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 12 : mettre en œuvre une gestion intégrée de l'environnement pour valoriser les ressources, les espaces naturels et le patrimoine rural

OBJECTIF GENERAL VIII : Connaître le patrimoine, le préserver, le valoriser

MESURE 18 : Connaître protéger et valoriser les collections muséales, renforcer les musées de société

ACTION 18.2 : Mise en place d'une politique de valorisation, d'animation, d'éducation et de communication des musées

A partir de l'inventaire des collections, renforcer et développer des actions de valorisation.

1. actions de valorisation et de communication (ponctuelle) communes pour les musées de société, liens à tisser entre les structures à partir de leurs collections. Actions éducatives à renforcer pour le musée « Cap Al Campestre » et créer des animations communes itinérantes.

2. suivi du développement des actions éducatives du musée de Martres

3. engager une réflexion sur la valorisation des collections du musée Abbal (fiche 13.1)

SITE : Pays, les musées du territoire

ÉCHEANCES : 2007 ...

PUBLICS : Tous les publics du territoire, surtout les habitants, le jeune public et les touristes

ACTEURS et MOYENS HUMAINS :

Bénévoles et salariés des musées

Chef de projet culturel, aidé de l'animateur du patrimoine pour :

-Créer une dynamique entre les musées de société (notamment les 4 qui traitent des métiers traditionnels et de la préservation des savoir-faire).

-être à l'initiative de partenariats entre les musées et les acteurs institutionnels et les autres structures muséales régionales.

partenariats avec l'Education nationale, le tourisme, etc

MOYENS TECHNIQUES :

Mise en place d'actions de valorisation autour des collections des musées

Outils de communication à renforcer

Evolution possible vers une structuration des musées de société sous la forme d'une fédération (sous la tutelle du Pays)

MOYENS FINANCIERS :

2007 : Mise en place d'actions communes de sensibilisation sur les collections

des musées de société (les 4 qui traitent des métiers et savoir-faire) 1000 €/action

2007 : musée Abbal : actions de sensibilisation (éducation) et de valorisation des collections

(animateur du patrimoine + bénévoles) 1000 €/action

2008 : Structuration du réseau et animation (chef de projet culturel et animateur du patrimoine) et support de communication commun 4000 €

2008 : musée Abbal : renforcer les passerelles entre le musée et la création contemporaine (expositions itinérantes/ateliers d'artistes, etc) liens avec centre itinérant de pratiques des arts plastiques et les centres d'art régionaux. (fiche 13.1)

optimiser la communication autour des collections (publication/André Abbal à partir du doctorat en cours ?)

2009 et suivantes :

aide globale au développement des actions des musées

2000 €

TOTAL prévisionnel

8 000 €

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 13 : développer un tourisme de loisir et de proximité
OBJECTIF GENERAL IX : Garantir le développement et l'attractivité du territoire
MESURE 19 : Articuler le projet culturel avec le tourisme culturel et environnemental
ACTION 19.1 Développement d'actions et d'outils spécifiques à la culture en lien avec le secteur touristique
SITE : Pays
ÉCHEANCES : 2007 ...
PUBLICS : tous les publics du territoire, habitants et tourisme culturel et environnemental
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Chef de projet culturel qui travaille en lien avec La commission tourisme du CDD Les offices de tourisme du territoire Les associations culturelles et/ou environnementales support
MOYENS TECHNIQUES : Groupe de travail à constituer pour sélectionner les actions, manifestations significatives liant le tourisme et la culture et envisager pour elles une communication spécifique. Partenariats à développer avec : Le Comité départemental du tourisme Les partenaires institutionnels culture, environnement, tourisme, etc
MOYENS FINANCIERS Moyens existants au niveau du Pays, des opérateurs culturels et des OTSI

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 13 : développer un tourisme de loisir et de proximité

OBJECTIF GENERAL IX : garantir le développement et l'attractivité du territoire

MESURE 20 : Créer et développer un réseau de bistrots de Pays

ACTION 20.1 : Définir une charte de programmation culturelle des bistrots du Pays du Sud Toulousain, valorisant prioritairement les ressources patrimoniales et artistiques du territoire

SITE : les Bistrots de Pays du Territoire

ÉCHEANCES : 2007

PUBLICS : les bistrotiers et leurs publics touristiques ou non en concertation avec le chargé de mission du Pays

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : les Bistrotiers avec un éventuel accompagnement du chargé de mission ou via 'ADEPFO

MOYENS TECHNIQUES : repérage des identités de chaque établissement par le chargé de mission du Pays. Repérage des publics. Concertation régulière Pays / réseau des Bistrots
Constitution d'un fichier d'artistes du Pays, du département, de la Région
Appel à programmation auprès des artistes sur des thématiques annuelles définies par le Pays.
Elaboration d'une charte de qualité culturelle pour les Bistrots du Pays (qualité des programmes, qualité des conditions d'accueil du publics, qualité de la sécurité, qualité de la prestation sociale)
Communication spécifique

MOYENS FINANCIERS

Repérage identités et élaboration fichiers : neutre ou presque
Charte qualité : prévoir des travaux d'amélioration technique, de mise en conformité et une aide à la programmation (environ 300 euros par Bistrot et par spectacle)
Une brochure annuelle 1800 euros

OBJECTIF IV DE LA CHARTE – un projet environnemental et touristique pour diversifier les activités et renforcer la cohésion sociale - AXE 13 : développer un tourisme de loisir et de proximité

OBJECTIF GENERAL X : favoriser les échanges e la cohésion sociale

MESURE 21 : rencontre des publics, rencontres professionnels-amateurs, Artistes, public, découvertes des ressources culturelles du territoire

ACTION 21.1 : Soutenir l'action de « Bérat sur scène »

SITE : sur la communauté de communes et sur le territoire du Pays.

ÉCHEANCES : 2008 - 2012

PUBLICS : les habitants du territoire et les touristes

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : les bénévoles de l'association et les artistes du territoire

MOYENS TECHNIQUES : ceux de la structure

MOYENS FINANCIERS : il s'agit de doter la structure des moyens de développer les actions qu'elle mène aujourd'hui au niveau de l'ensemble du territoire lorsqu'il s'agit des rencontres conviviales, intergénérationnelles et culturelles.

Ce soutien peut prendre la forme d'une aide à la communication, une aide au « portage » de dossiers et d'une aide à la programmation.

Il nous semble néanmoins nécessaire d'envisager à terme le recrutement d'un salarié permanent (avec une mutualisation possible), mais pour l'heure l'essence même de ce projet est fondé sur le bénévolat.

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement - AXE 14 : doter le Pays d'un dispositif d'animation Pays

OBJECTIF GENERAL X : favoriser les échanges et la cohésion sociale

MESURE 22 : recrutement d'un « chargé de mission culture » dans le cadre du Syndicat Mixte

ACTION 22.1 : dans le cadre du Pays, en collaboration avec les communautés de communes et les communes, **mettre en œuvre, impulser et coordonner le projet culturel du Pays** en assurant le suivi, l'évaluation permanente avec le soutien de la commission Tourisme et culture du CDD, adapter en permanence le projet culturel à la réalité du terrain, en entretenant un dialogue permanent avec les acteurs du territoire élus, techniciens, porteurs de projets de niveau communautaire afin d'évaluer la faisabilité des projets et le cas échéant d'en soutenir la réalisation. Organiser, animer, conduire les actions de concertation et de formation des acteurs culturels du territoire, contribuer à la constitution et à l'animation des réseaux, maintenir le contact avec les conseillers techniques DRAC Conseil Régional, Département chargés des questions culturelles, rechercher des moyens financiers nouveaux, faire rayonner les projets culturels du territoire, vers l'extérieur.

SITE : L'ensemble du Pays du Sud Toulousain, à partir du siège du Syndicat Mixte

ÉCHEANCES : 2007

PUBLICS : tous publics concernés

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : un cadre culturel de haut niveau et l'ensemble des acteurs culturels du territoire

MOYENS TECHNIQUES : recrutement sur CDD après appel à candidature

MOYENS FINANCIERS : 45 000 euros par an sur 3 ans, dispositif aidé par DRAC et Conseil Régional

Année 1 – 80%

Année 2 - 60%

Année 3 - 40%

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement - AXE 15 : mettre en place une communication spécifique au Pays pour mieux informer

OBJECTIF GENERAL X : Favoriser les échanges et la cohésion sociale

MESURE 23 : Se doter de moyens d'information et de communication au niveau de la culture

ACTION 23.1 : créer un bulletin de liaison Internet « Culture » au niveau du Pays – Le Pays les intercommunalités et les communes assurent déjà une communication importante, dans laquelle la culture et surtout les événementiels ont leur place. En complément il devrait revenir au Pays de contribuer par l'information, à une meilleure complémentarité entre les actions des décideurs et des opérateurs et à une information du grand public.

SITE : le Pays du Sud Toulousain

ÉCHEANCES : 2007

PUBLICS : tous publics

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : responsabilité principale assumée par le chargé de mission culture, soutien des techniciens du Pays, liaison permanente avec les opérateurs

MOYENS TECHNIQUES :. Une ligne internet

MOYENS FINANCIERS : peuvent aller de quasi absence de moyens nécessaires si le site seulement informatif est mis en place et alimenté par des compétences internes, à un coût de 15000 à 20000 € selon prestations, degré de convivialité et d'interactivité (par exemple réservation de spectacles) avec nécessité d'utiliser expertise et compétences externes.

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement – AXE 15 : mettre en place une communication spécifique au Pays pour mieux informer
OBJECTIF GENERAL X : Favoriser les échanges et la cohésion sociale
MESURE 23 : Se doter de moyens d’information et de communication au niveau de la culture
ACTION 23.2 : Transmettre les informations culturelles essentielles dans le bulletin « Pays du Sud Toulousain »
SITE : le Pays du Sud Toulousain
ÉCHEANCES : 2007
PUBLICS : les publics habituels de ce bulletin
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : le chargé de mission Culture et les techniciens du Pays
MOYENS TECHNIQUES : aucuns moyens supplémentaires à ceux existants
MOYENS FINANCIERS : aide à l’industrie du Pays

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement - AXE 15 : mettre en place une communication spécifique au Pays pour mieux informer

OBJECTIF GENERAL X : favoriser les échanges et la cohésion sociale

MESURE 23 : se doter de moyens d'information et de communication au niveau de la culture

ACTION 23.3 : développer le service public de proximité de « Radio-Galaxie » dans le cadre d'un conventionnement par les actions suivantes :
 1° diffusion de messages d'intérêt collectif (spots sur des thèmes choisis par le Pays , 5 campagnes de 2 semaines, 4 spots par jour)
 2° émissions sur les initiatives culturelles
 3° Emissions délocalisées – découvertes d'un site, d'une action, de ses acteurs).

SITE : Radio Galaxie émet clairement sur la totalité du Pays du Sud Toulousain et beaucoup plus largement

ÉCHEANCES : 2007 si possible

PUBLICS : tous publics ,

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : renforcer l'équipe de Radio Galaxie, par quelques bénévoles compétents, aptes à animer des émissions culturelles de très bon niveau

MOYENS TECHNIQUES : matériel adapté opérations itinérantes

MOYENS FINANCIERS : investissement initial compte tenu limites du matériel actuel, 6000 euros – fonctionnement annuel 7000 euros

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement - AXE 16 : engager des partenariats avec les territoires limitrophes ou des démarches dans lesquelles sera impliqué le Pays
OBJECTIF GENERAL XI : associer le développement économique au développement culturel
MESURE 24 : favoriser le mécénat culturel des entreprises et des particuliers en direction des projets culturels de Pays
ACTION 24.1 : mise en place d'une structure et d'actions favorisant le développement du mécénat culturel à l'échelle du territoire
SITE : Le territoire du Pays
ÉCHEANCES : 2007 voire même un démarrage au 2 ^{ème} semestre 2006
PUBLICS : mécénat des particuliers et mécénat des entreprises
ACTEURS et MOYENS HUMAINS : Le Pays avec le Conseil de Développement, la Commission Culture, le Chargé de mission culture, les entreprises et tous les particuliers habitants le territoire
<p>MOYENS TECHNIQUES ET MISE EN ŒUVRE :</p> <p>La loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat culturel permet aux entreprises et aux particuliers de soutenir les activités culturelles du patrimoine et du spectacle vivant tout en bénéficiant de réductions fiscales incitatives et avantageuses. Cette législation est encore assez méconnue tant par les acteurs culturels que par les entreprises et que par les particuliers.</p> <p>S'il est vrai que le parrainage (« sponsoring ») est connu, le mécénat et ses dispositions fiscales le sont moins. Les dons et « secours en nature » (valorisables en classes 8 du plan comptable associatif depuis 2001) ont une audience encore plus limitée.</p> <p>Pourtant ce sont des pistes de financements non négligeables pour les projets culturels, des gains d'impôts pour les particuliers et les entreprises qui consentent à effectuer des opérations qui s'apparentent à la fois au militantisme associatif, à la communication et à l'engagement citoyen.</p> <p>Voir la note spécifique sur le mécénat culturel en annexe du rapport de la Phase 2.</p> <p><u>Concernant le mécénat des entreprises</u> : Le Pays peut être à l'initiative de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ l'organisation d'une séance d'information à l'intention des acteurs culturels, des entreprises, des contribuables, séance à laquelle peuvent participer les représentants de la Mission Mécénat du Ministère de la Culture, de la Drac, du Conseil Régional, du Conseil Economique et Social, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture, de la Direction des Impôts 2/ la mise en ligne d'informations relatives au mécénat culturel sur son site 3/ la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat Mixte et les chambres consulaires (plusieurs conseil Régionaux l'ont fait : PACA, Centre, mais pas de Pays à notre connaissance à ce jour du moins) ou avec une Chambre ou un Ordre professionnel spécifique (les notaires par exemple s'engagent au plan national pour les musées de la Mode et du Costume) 4/ la création d'un club d'entreprises à ses côtés pour financer et valoriser les projets culturels structurants du territoire (entreprises voulant s'investir sur le projet culturel du territoire plus que sur tel ou tel projet au coup par coup). Labellisation « Mécénat Culturel du Pays Sud Toulousain » <p><u>Concernant les particuliers</u> : le Pays peut également être à l'initiative de l'organisation d'une réunion d'information en partenariat avec les acteurs culturels, la Mission Mécénat du Ministère, la Drac, les services fiscaux.</p>
<p>MOYENS FINANCIERS : ceux que le Pays voudra mobiliser pour une communication en relais de ces informations (plaquettes, Radio Galaxie, valorisation d'une image, etc.), mais pas de financement direct dans le cadre du Mécénat Culturel</p> <p><i>Mission mécénat 01 40 15 79 15 mission-mecenat@culture.gouv.fr</i></p>

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement - AXE 16 : engager des partenariats avec les territoires limitrophes ou des démarches dans lesquelles sera impliqué le Pays

OBJECTIF GENERAL XII : développer des projets extra territoriaux

MESURE 25 : Intégrer certaines initiatives culturelles du territoire dans l'Euro-Région Pyrénées/Méditerranée

ACTION 25.1 : IEO- dans le cadre du festival Occitania, création d'un concours interrégional ouvert aux jeunes créateurs d'inspiration et culture occitane

SITE : Le Pays et les régions partenaires de l'Euro Région

ÉCHEANCES : 2006/2007

PUBLICS : les jeunes créateurs français et espagnols du spectacle vivant et des arts plastiques de culture et/ou d'inspiration occitanes ainsi que les publics du festival OCCITANIA et ceux des partenaires de l'IEO 31 dans les autres régions en France et en Espagne.

ACTEURS et MOYENS HUMAINS : IEO 31 et ses partenaires dans le cadre de la coopération euro régionale ainsi que les jeunes artistes professionnels

MOYENS TECHNIQUES :

Réponse à l'appel à projet faisant une large place à un partenariat de longue haleine autour du soutien à la création des jeunes artistes et avec une thématique s'inspirant de «citoyenneté euro régionale et culture occitane »

MOYENS FINANCIERS :

Des moyens financiers sont mobilisables dans le cadre de l'aide régionale (15 000 euros). Elle vient en appoint aux budgets existants dans les différentes structures culturelles coopérantes.

En la matière le Pays peut apporter une aide logistique, une aide en terme de communication et de mécénat (voir fiche précédente)

OBJECTIF V DE LA CHARTE – animation territoriale, communication facteur de cohésion et de développement - AXE 16 : engager des partenariats avec les territoires limitrophes ou des démarches dans lesquelles sera impliqué le Pays

OBJECTIF GENERAL XII : Développer des projets extra territoriaux

MESURE 25 : Intégrer certaines initiatives culturelles du territoire dans l'Euro-Région Pyrénées/Méditerranée

ACTION 25.2 : Structurer le réseau des artisans d'art et renforcer leurs actions (échanges-partenariats) en direction des territoires limitrophes (notamment Espagne)

Créer un répertoire au niveau du Pays des savoir-faire présents sur le territoire. Valoriser ces savoir-faire dans le cadre d'échanges transfrontaliers, en renforçant les initiatives identifiées et en les étendant à l'ensemble du territoire.

SITE : Pays, communes qui ont sur leur territoire des artisans (d'art)

ÉCHEANCES : 2007 ...

PUBLICS : tous les publics (habitants, public extérieur au territoire,)

ACTEURS et MOYENS HUMAINS :

Artisans (d'art) du territoire

Offices de tourisme du

Artisans et partenaires extérieurs (échanges transfrontaliers)

Chambre régionale des métiers et de l'artisanat

Interlocuteurs des réseaux transfrontaliers de valorisation des savoir-faire artisanaux

MOYENS TECHNIQUES :

Partenaires pour les programmes culturels européens notamment sur la zone de l'Euro région

Développement du réseau des artisans d'art du territoire intégrés dans l'opération « Tourisme et artisanat » (projet d'échanges Sud Ouest -programme InterregIII)- extension à d'autres artisans.

A partir de ce réseau et des expériences d'échanges menées par certaines communes (Martres, Rieux, Poucharramet, Carbonne, etc), travailler sur des projets de coopérations culturelles sur la zone Eurorégionale. *Réflexion autour de la MEMOIRE DE LA TERRE et de ses déclinaisons (bâti traditionnel, artisanat.)*

MOYENS FINANCIERS :

partenariats privés

partenariats publics

coût estimatif pour une opération de coopération culturelle transfrontalière selon ambition et rayonnement du projet, entre 100 000 et 200 000 €